

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55 ème ANNÉE - NUMÉRO 781

26 OCTOBRE 2001 - 150 Francs CFA

AFFAIRE COTON : RESPONSABLE DU NON-PAIEMENT AUX PRODUCTEURS DU COTON, LA SOCIÉTÉ MCI DOIT 13 763 614 916 FCFA À L'ÉCONOMIE NATIONALE

Des 13 763 614 916 FCFA que doit Marlan's coton industries à l'économie nationale au titre du seul coton, 4.050.610.156 francs CFA sont encore dus à la Centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement-Groupement d'intérêt économique, (CSPR-GIE) et à travers elle, 1.384.607.389 francs CFA aux producteurs de coton au titre de la campagne 2000-2001.

Crée le 25 octobre 2000 par la Fédération des unions des producteurs du Bénin (FUPRO-BENIN) et les autres familles professionnelles à savoir Association professionnelle des égremes du Bénin (APEB), Groupement professionnel des distributeurs d'intrants (GPDIA), la CSPR-GIE est

à ce jour la seule structure de gestion des flux physiques et financiers de commercialisation primaire du coton.

Et jusqu'à preuve du contraire elle est bel et bien chargée de la sécurisation des paiements et du recouvrement c'est-à-dire du remboursement du crédit intrants

(Lire la suite à la page 6)

CRISE À LA RENAISSANCE DU BÉNIN

NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOGLO JETTE LE MASQUE

Il n'est un secret pour personne que le principal parti d'opposition, la Renaissance du Bénin (RB), traverse, depuis la présidentielle de mars 2001, une crise sans précédent poussée aujourd'hui à son paroxysme. Le 11 juillet 2001, le bureau politique du parti a pris deux importantes décisions :

- exclusion définitive du parti de M. Nathanaël Bah, son vice-président d'alors;
- blâme infligé à l'honorable député Guy Amédée Adjanohoun, un cacique de la Renaissance du Bénin.

Faut-il encore le rappeler, Nathanaël Bah et Guy Amédée Adjanohoun animent tous deux, depuis le débâcle électoral de mars dernier, un mouvement de dissidence au sein de la Renaissance du Bénin. Les Béninois se rappellent les altercations verbales et autres invectives qui ont cours d'un camp à l'autre (celui des conservateurs

fidèles aux idéaux de Mme Rosine Vieyra-Soglo, présidente fondatrice de la RB et celui des dissidents qu'incarnent Nathanaël Bah et Guy Amédée Adjanohoun).

Le 1er septembre 2001, avec la réunion d'information transformée en assemblée générale extraordinaire et organisée par les dissidents à Allada, la crise prend une autre tournure. La décision principale de

(Lire la suite à la page 2)

LES PARLEMENTS EN AFRIQUE

Lire nos informations à la page 11

LA Haine, le fanatisme et le terrorisme profanent le nom de Dieu et défigurent le visage de l'homme



... DU PAPE

toute chose. Celui qui y renonce ne se distingue en rien des animaux. Dieu différencie l'homme de l'animal en le donnant d'une âme...» (Proverbes, chap. 7).

Comment ne pas accueillir la profonde sagesse de ces paroles qui semblent développer un commentaire à la question troublante posée par Jésus dans l'évangile : « Que sera donc l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie ? » (Mc 8, 36). Il existe dans le

coeur de l'homme des questions incontournables qui, si elles sont ignorées, ne libèrent pas l'homme mais l'affaiblissent et le laissent souvent en proie à son instinct d'au abus d'autrui.

« Si le cœur ne désire plus rien — dit encore Abai Kunanbaï — qui peut réveiller la pensée ? ... Si la raison s'abandonne au désir, elle perd toute sa profondeur. ... Un peuple digne de ce nom peut-il se passer de la raison ? » (Poésie 12).

Des questions comme celles-là sont de nature religieuse, car elles renvoient à ces valeurs suprêmes qui ont leur fondement ultime en Dieu. À son tour, la religion ne peut pas ne pas se confronter à ces interrogations essentielles sous peine de perdre contact avec la vie.

Les chrétiens savent qu'en Jésus de Nazareth, appelé le Christ, est donnée la réponse complète aux questions que l'homme porte dans son cœur. Les paroles de Jésus, ses gestes et, enfin, son mystère pascal, l'ont révélé comme Rédempteur de l'homme et Sauveur du monde. De cette «nouvelle» qui, depuis deux mille ans, court sur les lèvres d'innombrables hommes et femmes sur toute la planète, le pape de Rome est aujourd'hui devant vous, le témoin humble et convaincu, dans le plein respect de la recherche que d'autres personnes de bonne volonté accomplissent sur des chemins différents. Celui

qui a rencontré la vérité dans la splendeur de sa beauté ne peut que ressentir le besoin d'y faire participer également les autres. Avant d'être une obligation dérivant d'une norme, il s'agit pour le croyant du besoin de partager avec tous la valeur suprême de sa propre existence.

Pour cette raison — même dans le contexte d'une saine laïcité de l'Etat appelé, de par sa fonction, à garantir à tout citoyen sans distinction de sexe, de race et de nationalité, le droit fondamental à la liberté de conscience —, il faut affirmer et défendre le droit du croyant à témoigner publiquement de sa foi. Une religiosité authentique ne peut pas ne pas se confronter à ces interrogations essentielles sous peine de perdre contact avec la vie.

Dans le message pour la journée mondiale de la paix du 1er janvier 2001, j'ai mis en garde contre «l'acceptation passive de la culture occidentale, observant que «en raison de leur forte connotation scientifique et technique, les modèles culturels de l'Occident apparaissent fascinants et séduisants, mais malheureusement ils révèlent, avec une évidence toujours plus grande, un appauvrissement progressif dans les domaines humainiste, spirituel et moral. La culture qui les engendre est marquée par la prétention dramatique de vouloir réaliser le bien de l'homme en se passant de Dieu, le Souverain Bien» (n. 9).

Écoutons encore le grand maître Abai Kunanbaï : «La preuve de l'existence d'un Dieu unique et Tout-Puissant est constituée par le fait que, depuis des millénaires, les hommes parlent dans des langues différentes de cette existence et tous, quelque soit leur religion, attribuent à Dieu l'amour et la justice. À l'origine de l'humanité, il y a l'amour et la justice. Celui en qui dominent l'amour et la justice est un véritable sage» (Proverbes, chap. 45).

Dans ce contexte, et justement ici (...), je désire réaffirmer le respect de l'Église catholique pour l'Islam : l'Islam qui prie, qui sait être solidaire de celui qui est dans le besoin. Se souvenant des erreurs du passé, y compris d'un passé récent, tous les croyants doivent unir leurs efforts, afin que jamais Dieu ne soit pris en otage par les ambitions des hommes. La haine, le fanatisme et le terrorisme profanent le nom de Dieu et défigurent l'image authentique de l'homme (...).

Palais des Congrès d'Astana, Kazakhstan
Lundi, 24 septembre 2001

Jean-Paul II

Rencontre avec les représentants du monde de la culture, de l'art et de la science au cours de son voyage au Kazakhstan

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

CRISE À LA RENAISSANCE DU BÉNIN

NICÉPHORE DIEUDONNÉ SOGLO JETTE LE MASQUE

(Suite de la première page)

cette assemblée générale a été le limogeage de Rosine Vieyra-Soglo, présidente du parti et le remplacement du secrétaire général du parti, Aurélien Houessou par Nathanaël Bah. Nicéphore Dieudonné Soglo l'ancien président de la République du Bénin en a été fait d'honneur.

Dans un camp comme dans l'autre, je souhaitai exprimé était de voir Nicéphore Dieudonné Soglo garder son fauteuil de président d'honneur. Une position bien délicate pour lui et face à laquelle nombre de militants, voire même de citoyens béninois et beaucoup d'observateurs de la vie politique béninoise attendaient impatiemment l'aviso de Nicéphore Dieudonné Soglo lui-même.

Le samedi 20 octobre dernier, cette attente a été comblée. Le président Nicéphore Dieudonné Soglo qui s'était mure dans un silence lourd pour ses militants s'est enfin prononcé. Sans se faire prier, il a choisi de demeurer dans le camp de la présidente fondateur de la Renaissance du Bénin (RB), c'est-à-dire le camp de son épouse Rosine Vieyra-Soglo. Sans ambiguïtés, il a fustigé et condamné les agissements des meneurs du mouvement de dissidence de la Renaissance du Bénin. Vous lirez, ci-après, l'adresse de Nicéphore Dieudonné Soglo aux militantes et militaires de la RB.

En réponse à lui, l'aile Bah a aussitôt réagi par le communiqué de presse ci-après

À la lecture, il est aisé de se rendre compte que la position des deux camps demeure clairement, et ce depuis le 20 octobre dernier, inconciliable. Les jours à venir nous édifieront quant à la suite avec la décision judiciaire. La justice étant déjà saisie...

Patience donc !

La rédaction

ADRESSE DE NICÉPHORE D. SOGLO AUX MILITANTS DE LA RB

Chers frères et sœurs, militantes et militaires de la Renaissance du Bénin.

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à mon appel. À l'occasion de cette première rencontre qui se situe après la date officielle de la rentrée des classes, je voudrais tout d'abord souhaiter à toutes et à tous, parents d'élèves, élèves et étudiants, enseignants de tous ordres, une bonne rentrée scolaire 2001-2002 dans les écoles maternelles et les écoles primaires, dans les collèges et les lycées, sur les campus universitaires. Malgré toutes les difficultés auxquelles nous devons faire face aussi dans ce secteur très sensible de la vie sociale nationale, je pense qu'il faut continuer d'espérer en l'avenir de notre commune patrie, le Bénin, car j'ai l'intime conviction qu'inéfuctablement, notre peuple relèvera plus vite qu'on ne le croit, le défi de l'excellence et retrouvera sa réputation naguère méritée de quartier latin de l'Afrique. Je voudrais en venir à l'objectif principal de notre réunion. Il s'agit de la situation qui vit depuis plusieurs mois déjà notre maison commune, notre famille commune, La Renaissance du Bénin (RB). Situation confuse et pénible parce que je crois qu'il n'est jamais gai ni souhaitable pour aucune famille d'avoir à jeter sur la place publique ses contradictions, ses dissensions internes. Or, c'est ce qui a été fait jusqu'à présent. Certains ont, en effet, agi comme si les solutions à nos problèmes devraient venir de l'extérieur. Et c'est cela qui m'attriste. Je constate, avec un pincement au cœur, que nous ne sommes pas conscients du tort que certains comportements et agissements causent à notre famille commune la RB, à sa cohésion, à sa notoriété, à sa pérennité, au moral de ses militantes et militaires, de ses sympathisantes et sympathisants.

Oui aujourd'hui, après le honteux et scandaleux hold-up électoral dont la majorité du peuple béninois a été victime au mois de

mars dernier, nous devrions être en train de communiquer dans une réflexion profonde pour resserrer nos rangs. Nous devrions être en train de réfléchir pour nous organiser ensemble avec tous les autres partis et forces de l'opposition pour que plus jamais personne n'a aucun groupe politique ne s'avise de rééditer la dangereuse mascarade qui a eu lieu en mars 2001. Nous devrions être en train de nous organiser ensemble avec les autres partis et forces de l'opposition pour obliger le gouvernement béninois à cesser de bloquer par des procédés dilatoires, la tenue des élections municipales et locales. Nous devrions être en train de nous organiser pour créer les conditions qui nous permettent de gagner à tout prix ces élections en mettant à nu et en déjouant les pièges machiavéliques de la machine de fraude électorale de nos adversaires. Nous devrions être en train d'affiner les réflexions de notre parti pour apporter une contribution de qualité à la qualité quotidienne de meilleures conditions d'existence pour notre peuple.

Au lieu de cela, certains ont choisi délibérément de faire le jeu de nos adversaires politiques. Sinon, dans quel pays a-t-on vu un parti créer deux groupes parlementaires dans la même Assemblée nationale rien que pour s'offrir des prébendes, des avantages matériels? Sinon dans quel parti sérieux, la création d'un groupe parlementaire se fait-il dans la rue, dans le tapage et à la barbe de la direction du parti? C'est cela qui m'amène à sortir, encore une fois, de ma réserve de président d'Honneur pour vous interroger et dire à tous et à toutes que le combat fratricide a assez duré; qu'il cesse pour faire place à un climat de calme et de sérénité. Je voudrais en conséquence souhaiter que personnes dans nos rangs n'ait déjà signé un pacte avec nos adversaires qui sont aussi ceux de l'Afrique qui sort de la longue nuit de la traite esclavagiste et de la colonisation, pour porter un mauvais coup à notre maison commune. Dans le cas contraire, il est

encore temps de se raviser et de faire marche arrière. Autrement, ceux parmi nous qui s'engageraient dans de telles compromissions, seront comptables devant l'histoire du rôle peu enviable de fossoyeurs de la démocratie qu'on veut leur faire jouer. Car ne nous y trompons pas : ce qui est en jeu dans notre pays depuis mars 2001, c'est la survie du renouveau démocratique, la survie de la démocratie issue de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation, contre l'acharnement des forces rétrogradées à tropicaliser notre démocratie. Car sans alternance démocratique, il n'y a point de démocratie véritable.

Pour toutes ces raisons, je voudrais dire enfin deux choses d'égale importance:

* la première est qu'il n'y a qu'un seul parti la Renaissance du Bénin (RB). C'est le parti dont Madame Rosine Vieyra-Soglo est la présidente et dont Monsieur Aurélien Houessou est le secrétaire général. Vous en connaissez le nom, le sigle, les logo et identités depuis plus de dix (10) ans. J'en suis, le président d'honneur. On ne peut évidemment pas me vendre ce qui m'a toujours appartenu. Il est clair que dans l'esprit de tous, là réside la légitimité RB. Tout artifice, toute manipulation pour créer une autre légalité RB que celle-là, est nécessairement vouée à l'échec et constitue ni plus ni moins une imposture. Je veux espérer que les forces politiques adverses s'interdiront de se livrer à des provocations ridicules et tout simplement enfantines.

* la deuxième chose est qu'il y a toujours dans la RB, la place pour une expression libre de toutes les opinions. Mais le respect des décisions du parti s'impose à tous. C'est pourquoi je voudrais solennellement inviter tous ceux qui s'égarent ou que certains entraînent dans les voies de la perdition, à se ressaisir promptement et fermer définitivement cette parenthèse pour ne pas exposer aux inévitables décisions que la direction centrale du parti ne manquera pas de prendre à leur encontre. Aujourd'hui, les vrais problèmes de la Nation auxquels nous devons faire face courageusement sont entre autres :

LE CAMP "BAH" DÉNONCE SOGLO

Après la séance de clarification et les propos tenus par l'ancien président de la République et président d'honneur de la RB, le camp de Bah a réagi vivement à travers un communiqué de presse parvenu à notre rédaction. Lisez plutôt

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la résolution de la crise qui secoue actuellement notre formation politique, on s'attendait à ce que l'espoir vienne du Président Nicéphore Dieudonné Soglo et qu'il joue le rôle de garant de l'unité de la Renaissance du Bénin menacée par la crise.

Contrairement à cette attente des militants et sympathisants de la Renaissance du Bénin, les instances dirigeantes du parti constatent avec regret, qu'à la faveur d'une réunion clandestine organisée par le comité administratif pirate sous le patronage du Président Nicéphore Dieudonné Soglo lui-même au siège de l'Organisation Non Gouvernementale « Vidole », le président d'honneur de la Renaissance affirme et soutient deux choses importantes :

1. La Renaissance du Bénin n'est pas un Parti mais son entreprise — personnelle, sa Propriété exclusive — et ne saurait avoir d'autres chefs que son épouse Rosine Vieyra-Soglo.

2. Toute velléité de remise en cause de la gestion féodale, archaïque et familiale du Parti est pour Nicéphore Dieudonné Soglo, imposture, égarement et perdition.

Face à ce recul et à ce refus formel de tenir un discours de concorde et de rassemblement, les instances supérieures de la Renaissance du Bénin constatent avec amertume et consternation que le président Soglo n'est pas prêt pour la démocratisation du parti et le renforcement de l'opposition au Bénin.

Eu égard à ce qui précéde, les instances dirigeantes de la Renaissance du Bénin prennent acte de l'option faite par le président Soglo à travers son adresse aux militantes de la Renaissance du Bénin le samedi 20 octobre 2001 et en tireront toutes les conséquences qui s'imposent.

Fait à Cotonou, le samedi 20 octobre 2001

Le Bureau Exécutif National
Charles Juste Guédon,
Secrétaire Général National Adjoint

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LE SERVICE DE STOMATOLOGIE
DE L'HÔPITAL DE NATITINGOU,
MIEUX ÉQUIPÉ

Une délégation du Programme national de lutte contre les affections bucco-dentaires, conduite par son coordinateur, le Dr Emile China, a remis lundi 15 octobre dernier un important lot de matériels de travail au service de stomatologie de l'hôpital de zone de Natitingou.

Le matériel est composé, entre autres, de valise dentaire et accessoires, d'instruments, d'endroguerie dentaire, de miroir dentaire plan, de lampe de poche, de maxi-mâchoire de démonstration, de maxi-brosse, de boîte à images, de plateau de service, etc.

D'un coût total de près de 18 millions de FCFA, le lot est composé d'un matériel pour la mise en place d'une unité mobile de soins bucco-dentaires et d'une trousse de prévention destinée aux agents formés sur le terrain pour les séances d'IEC et de dépistage.

Selon le Dr Emile China, la mise en place de l'unité mobile, donnera l'occasion au chirurgien dentiste, de se rendre, non seulement dans les localités électrifiées, mais aussi dans celles qui ne disposent pas d'électricité, pour soigner les malades, qui n'ont pas accès au cabinet dentaire de Natitingou.

Quant à la trousse de prévention destinée aux agents formés en IEC et composée d'enseignants, d'agents communautaires et de santé, elle servira à dépister les malades qui seront ensuite évacués à la stomatologie de Natitingou, pour se faire traiter.

Recevant le matériel, le chirurgien dentiste, le Dr Jean-Guy Adjalla, a exprimé sa joie à l'équipe et remercié les responsables d'enseignants, d'agents communautaires et de santé, elle servira à dépister les malades qui seront ensuite évacués à la stomatologie de Natitingou, pour se faire traiter.

ATLANTIQUE - LITTORAL

L'ALIMENTATION SCOLAIRE :
UNE ARME CONTRE LA FAIM
ET LA PAUVRETÉ

Le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial des Nations-unies, Mme Catherine Bertini, a déclaré mardi 16 octobre à Rome, qu'un programme d'alimentation scolaire destiné aux enfants sous-alimentés du monde entier constitue une arme décisive dans la lutte contre la faim et la pauvreté, a-t-on appris d'un communiqué de l'institution.

Mme Bertini a invité les gouvernements nationaux et les membres de la communauté d'aide humanitaire à s'associer à l'action qu'elle mène pour la création de ce programme. "C'est en donnant aux enfants de la nourriture et une éducation que l'on pourra combler le fossé entre riches et pauvres", a-t-elle ajouté.

Selon le communiqué, plus de trois cent millions d'enfants dans le monde souffrent chroniquement de la faim. Environ 170 millions vont à l'école le ventre vide et ne prennent aucune nourriture pendant la journée ; 130 millions dont en majorité des filles, ne vont pas du tout en classe.

Le PAM qui est le plus gros fournisseur de repas scolaires dans le monde en développement, a déjà pris des mesures concrètes pour élargir et améliorer ses

activités d'alimentation scolaire en cours et a conclu des partenariats avec d'autres organisations des Nations-unies tels que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi qu'avec un grand nombre d'organismes d'aide, note le communiqué.

"Au Bénin, a révélé le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, environ 12 % de la population vivent en-dessous du seuil de pauvreté avec une majorité de femmes et d'enfants souffrant de pénurie alimentaire de manière cyclique ou chronique. Malgré une baisse du taux de malnutrition qui est passé de 17 % en 1996 à 12 % en 2000 cette situation d'insécurité alimentaire demeure préoccupante". Cette déclaration a été faite à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation dont le ministre Théophile Ong "Plan-Bénin", alimentera tout le village. Nata a présidé la célébration nationale à Lokossa, le mardi 16 octobre dernier.

BORGOU-ALIBORI

GESTION EFFICIENTE DES INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

La journée mondiale de l'alimentation placée cette année sous le thème "lutte contre la faim pour réduire la pauvreté" et la 5^e édition de Téléfood ont été célébrées mardi 16 octobre dernier à Parakou.

M. Yacoubou Alfa Abdoulaye, chef du service de l'alimentation nutritionnelle appliquée au Carder/Borgou a entrepris le public sur la stratégie de gestion des intoxications alimentaires fréquentes dans les départements du Borgou et de l'Alibori.

Déplorant le nombre élevé de morts, d'handicapés et de traumatisés du fait des intoxications alimentaires, M. Alfa Abdoulaye a invité les participants à une profonde réflexion sur les causes et sur les mesures à prendre pour se prémunir contre le danger.

La mauvaise utilisation et l'existence de marchés informels d'approvisionnement en produits phytopharmaceutiques, le mauvais arrimage des matériels ayant servi aux pulvérisations, leur mauvais nettoyage, l'association de cultures vivrières et cotonières sont entre autres, les causes d'intoxication alimentaire dans les deux départements, a indiqué le conférencier.

Selon le préfet Zourkarnéy Tounghou, en quatre ans, les activités de Téléfood ont permis de susciter volontairement au profit de la FAO, 881.845 FCFA contre une assistance en matériel de plus de 20 millions de FCFA. Les deux départements du Borgou et de l'Alibori, ont annuellement bénéficié de deux micro-projets dans le cadre de Téléfood.

"LA CROIX DU BENIN"

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Abonnement de Soniteur	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienséance	10,000 à 15,000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié	20,000 à 30,000 F CFA et plus (200 à 300 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
- Bénin	3,720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4,680 F CFA
- Guinée	5,760 F CFA
- France	5,760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A	5,760 F CFA
- Tunisie	5,760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Ghânie, Liberia et Sierra Leone	5,760 F CFA
- Kimbashi (Zaire)	9,000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12,600 F CFA
- T.R.O.U.N.O.U	9,480 F CFA 9480 FF
Compteur	10,200 F CFA 10200 FF
C.C.P. 12-76	
COTONOU	
Rédaction et Abonnements	
"LA CROIX DU BENIN"	
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	
(République du Bénin)	
Directeur de Publications	
BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKPO	
Depôt légal n° 929	
Tirage : 4,500 exemplaires	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

MONO - COUFFO

60 MILLIONS CFA POUR
ADDUCTION D'EAU À LALO

Elle met l'accent sur la collaboration et l'intégration entre les autres programmes techniques par l'amélioration de la prise en charge des cas de paludisme, des infections respiratoires aiguës, des maladies diar-rhéiques, la rougeole et de la malnutrition.

Selon le ministre de la santé publique, Mme Celine Seignon Kandissouon, les résultats de la nouvelle approche en matière de prise en charge des enfants malades, s'apprécieront en fonction du comportement des agents dans l'accueil des mères d'enfants ainsi que du respect des directives reçues.

Le ministre de la santé publique a, par ailleurs, demandé aux médecins de la direction départementale de "mettre en place un mécanisme de suivi de la performance de chaque agent formé dans le cadre de cette prise en charge.

ZOU - COLLINES

INAUGURATION DE MODULES
DE CLASSES À ZAGNANADO ET
OUIINI

Trois semaines après la rentrée scolaire, l'espérance est encore permis pour voir comblées certaines attentes des usagers de l'école. Jugez-en : un module de 2 salles de classe au CEG de Zagnanado et un module de 3 salles de classe à l'école primaire publique de Gnanlin-Zoungué. Ces infrastructures d'une valeur totale de 10 millions environ de Francs CFA ont été mises, le lundi 22 octobre dernier à la disposition de ces bénéficiaires. Financées par le fonds spécial du programme d'autosassistance de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, ces nouveaux modules de salles de classe viennent à point nommé, renforcent les capacités d'accueil et de rendement pédagogique de ces 2 complexes scolaires. C'est l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique près le Bénin, son excellence Mme Pamela Bridgewater qui a officiellement procédé à l'inauguration des modules de classes. Grande était la joie des parents d'élèves et de ces derniers à l'occasion des manifestations ayant marqué cet événement heureux.

Le souhait du directeur du CEG M. Lazare Lokonon est de voir de telles initiatives se répéter, car a-t-il souligné, il y a encore un besoin de 300 tables-bancs sans oublier les équipements pour le laboratoire et la clôture du collège.

Le porte-parole des élèves et la représentante du club environnemental de l'établissement ont tout à tour insisté sur l'aspiration du collège à un développement structurel durable. Grâce notamment à la construction de salles de repos et de douches d'autant que le CEG, selon le directeur, est fréquenté par des élèves venant de très loin à pied et qui sont obligés de passer leur midi sur des tables-bancs.

Signalons que le club environnemental du collège comporte trois ateliers : atelier de compostage, atelier de recyclage de matières non biodégradables, et ateliers de danse et théâtre.

Le club initie également des micro-projets. Le CEG de Zagnanado rappelle-t-on, a été créé le 11 juillet 1971.

Quant à l'EP de Gnanlin-Zoungé situé dans la sous-préfecture de Ouinihi, sa date de création remonte à 1978.

É. Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES PARTENAIRES COMMERCIAUX CONTEMPORAINS DES NÉGRIERS DE LA TRAITE ATLANTIQUE (SUITE ET FIN)

Encore une fois, les revendications financières jugées vaines, ont été complètement occultées au profit d'une nouvelle définition de la collaboration des puissances occidentales avec l'Afrique noire sur fond de séquelles de la Traite atlantique dont les Noirs de ce continent ont été durablement et profondément victimes. Il faut une nouvelle base de collaboration au sein de laquelle il sera tenu compte, implicitement, de l'idée et du souvenir du drame de la Traite. Il est fondamentalement question de réorienter la question, de la poser autrement et de façon plus subtile, plus nuancée et moins humiliante pour l'Afrique toujours en train de quémander, de tendre la main. Toutes ces considérations se ramènent à un nouveau renoucage du débat.

La grande vedette de ce symposium qui a réuni d'importantes personnalités politiques, économiques et académiques, est indiscutablement Madame Christine Taubira-Delamont, une Noire députée de la Guyane au Palais Bourbon à Paris. Elle est évidemment allée dans le sens de cette nouvelle conception tout à fait en marge de toute revendication financière, car la vie des esclaves noirs sacrifiés n'a évidemment pas de prix. Il n'existe pas, selon elle, de compensations financières qui puissent réellement dédommager. Il faudrait plutôt une annulation de la dette africaine et la mise en œuvre par les puissances mondiales concernées, d'un nouveau programme adéquat pour l'Afrique en matière économique, sanitaire et éducative. Si la reconnaissance de la qualification du crime par les Européens est indispensable, l'Afrique n'aura plus à demander des excuses. Comme il n'existe pas un coût à la souffrance, et qu'une juste répartition de la douleur s'avère impossible, il faut tirer toutes les conséquences de la qualification du crime mais en n'évitant d'octroyer aux Africains des sommes d'argent qui malheureusement iraient enrichir quelques oligarchies politiques. Bref, elle prêche pour de nouvelles solidarités internationales au sein desquelles la dignité de l'Afrique serait respectée.

L'inestimable succès de Taubira-Delamont à ce Symposium ne vient pas seulement des idées novatrices et progressistes qu'elle est venue défendre avec brio, mais des efforts qu'elle a déployés pour faire adopter à l'Assemblée nationale française une loi où la France reconnaît enfin que la Traite atlantique est un crime contre l'humanité. Ce document est si important en tant qu'événement et tourment dans une évolution, que nous avons jugé utile de le reproduire en extenso :

LEGIFRANCE

Journal officiel

Retour à la liste

J.O. Numéro 119 du 23 Mai 2001 page 8175

Lois

LOI n° 2001-434 du 21 mai 2001
tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité⁽¹⁾

NOR : JUSX9903435L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xv^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accordent à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'autre-mer.

Article 4

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés : Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus.

En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le gouvernement après la conférence de Durban qui eut lieu moins d'un semestre plus tard et au cours de laquelle les réticences ont été encore beaucoup plus nombreuses de la part des pays industriels concernés, la plupart d'entre eux n'ayant même pas voulu aborder le sujet, comme s'il était tabou. Ils ont refusé d'ouvrir le dossier des dédommagements, surtout financiers.

Ce qui complique singulièrement la situation, ce sont également les réticences de certains pays africains ainsi résumées en ces termes par Marion Urbain :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État

Fait à Paris, le 21 mai 2001.

Jacques Chirac
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Marylise Lobranchu

Le ministre de l'intérieur,
Daniel Vaillant

Le ministre de l'éducation nationale,
Jack Lang

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

Le ministre de la culture et de la
communication,
Catherine "J'asb

Le ministre de la recherche,
Roger-Gérard Schwartzenberg

Le ministre délégué chargé des
affaires européennes,
Pierre Moscovici

Le secrétaire d'État à l'outre-mer,
Christian Paul

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2001-434.
Assemblée nationale :
Propositions de loi n° 792, 1050, 1297 et 1302.

Ce texte constitue déjà en soi une avancée considérable qui ne sera pas atteinte, à plus forte raison dépassée, lors de la conférence de Durban qui eut lieu moins d'un semestre plus tard et au cours de laquelle les réticences ont été encore beaucoup plus nombreuses de la part des pays industriels concernés, la plupart d'entre eux n'ayant même pas voulu aborder le sujet, comme s'il était tabou. Ils ont refusé d'ouvrir le dossier des dédommagements, surtout financiers.

« Cependant la pression augmente chez les plaignants. Le « pardon » implique par le chef de l'Etat béninois pour la participation de l'ancien Dahomey au développement de la Traite ou le vil rejet de son homologue sénégalais à l'égard de ces réclamations ne sont pas parvenus à rafroîrir les ardeurs des militaires. Il est vrai aussi que le travail des historiens rend plus présent l'apport des esclaves à la constitution des fortunes privées, au développement de certaines compagnies commerciales et à la prospérité économique de certaines régions. Toutes choses sur lesquelles l'éclairage peut être cruel⁽²⁾,...».

L'ancien président de la République du Benin, Nicéphore Dieudonné Soglo lui, propose, comme forme de dédommagement,

«un plan Marshall» venant cette fois-ci de l'Europe en direction et au profit des Africains.

LA VOIE MÉDIANE

La vérité se trouve certainement quelque part entre la thèse du recouvrement des frais de dédommagement des Africains et celle de leur rejet. Elle pourrait comporter deux étapes : la première consisterait à la reconnaissance officielle et publique de la faute commise aussi bien par l'Afrique noire, l'Europe et l'Amérique blanche ; autrement dit, l'Europe ne serait pas la seule responsable de ce commerce ignominieux, fût-elle l'instigatrice. Elle-même et tous ceux qui y ont, d'une manière ou d'une autre collaboré, devraient reconnaître qu'ils ont commis chacun de son côté et collectivement un forfait, un crime contre l'humanité ; en somme, quelque chose du genre de ce qui s'était passé en décembre 1999 lors de la rencontre de Cotonou sur Réconciliation et Développement.

La répentance réciproque de la faute commise serait ainsi un devoir de mémoire, d'honnêteté et de probité intellectuelle. Son refus par hypocrisie, ignorance ou malhonnêteté par l'une des parties la rendrait moins courageuse qu'Antoine Edme Pruneau de Pommegeorge ; tour à tour négrier, anti-abolitionniste et abolitionniste du XVIII^e siècle, avant de quitter l'Afrique en 1765 pour l'Europe, il a jugé utile et nécessaire de se repenter en des termes particulièrement émouvants.

« Que l'on imagine la dépopulation dont les Européens sont cause dans cette partie du monde par l'infâme commerce qu'ils y font. Je l'ai malheureusement fait moi-même. Grand Dieu ! Il n'y a que votre bonté infinie qui puisse me le pardonner. J'étais alors entraîné par le mauvais exemple ; je regardais tout cela comme permis, sans faire attention que des maximes d'état sont souvent contraires aux lois que vous avez gravées en naissant au fond de nos cœurs, de ne jamais faire à nos semblables pire traitement que celui que nous voudrions qu'on nous fit, et bien mieux de faire aux autres le bien que nous voudrions qu'on nous fut fait⁽³⁾. »

Chacun des trois continents devrait, à sa manière, méditer cette pensée de Pruneau de Pommegeorge.

Un devoir de repentance s'impose également à l'intérieur de l'Afrique au niveau des descendants des chasseurs et vendeurs d'esclaves de la période de la Traite à l'endroit des communautés socioculturelles qui en ont été victimes. Cela atténuerait les rancunes au cas où il ne les ferait pas disparaître.

La deuxième étape de la démarche serait un nouveau regard projeté sur la coopération entre les Etats européens et africains, sur la base d'une nouvelle orientation qui tienne compte implicitement de ce passé douloureux, et du passif qui en a découlé pour les Africains : un reclassement des valeurs morales sous-jacentes aux accords de coopération nord-sud.

NOTES

(1) URBAIN (M.) : «Traite des esclaves, réparation symbolique ou reconnaissance de dettes...»
In *Le Matin*, n° 2165 du mardi 4 septembre 2001, p. 2.

(2) PRUNEAU DE POMMEGORGE (A.E.) : *Description de la Nigritie*, Paris, 1789, p. 208.

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION**LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 6 / 2001**

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	21	—	=	+	=	15		
2	+	—	+	:	+			
3	d	+	=	—	2	=		
4	=	=	=	=	=			
5	—	=	17	+	=			
6	—	+	—	+	—			
7	+	=	—	=				
8	=	=	=	=	=			
9	9	—	=	+	=	8		

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à

trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

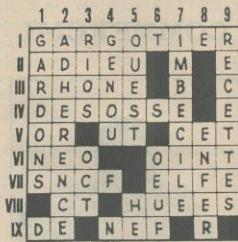
1^o) Montrez :

— que les cases (1-3) et (3-9) ont chacune une seule valeur. Lesquelles ?

— que les cases (9-3) et (3-9) peuvent prendre chacune trois valeurs. Lesquelles ?

2^o) Combien ce jeu admet-il de solutions ?

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AUX JEUX**RÉPONSE AU JEU
MOTS CROISÉS N° 26****RÉPONSE AU
JEU DU QUART
paru dans le numéro 780**

- 1 — Cartouche.
- 2 — Quartant.
- 3 — Carapace.
- 4 — Carburant.
- 5 — Carotte.
- 6 — Quartier (de lune).
- 7 — Carré.
- 8 — Carquois.
- 9 — Carafe.

DEVINETTES

I

J'ai trois frères. J'aime le premier plus que le second et le second plus que le troisième.

Qui sont-ils ?

II

Quatre pattes sur quatre pattes. Quatre pattes s'en vont et quatre pattes restent.

Qu'est-ce que c'est ?

III

Devant qui le roi se découvre-t-il ?

**N'oubliez pas votre
réabonnement !**

Merci.

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES**Bons mots**

— "La vieillesse c'est quand on commence à dire : jamais je ne suis senti aussi jeune" (Julie Renard, écrivain français, auteur du célèbre roman Poil de Carotte, 1864-1910).

— "Il est difficile de devenir octogénaire. Après, il n'y a plus qu'à se laisser vivre", a dit Paul Léautaud (écrivain français, 1872-1956).

Citations

— "Les mots peuvent ressembler aux rayons X. Si l'on s'en sert convenablement, ils transpercent n'importe quoi". (Le meilleur des mondes, d'Aldous Huxley, écrivain britannique, peintre satirique du monde moderne, 1894-1963).

— "On tue un homme, on est un assassin. On tue des millions d'hommes, on est un conquérant. On les tue tous, on est

un dieu". (Pensées d'un biologiste Jean Rostant, 1894-1977. Fils du célèbre poète Edmond Rostand, il est l'auteur d'importants travaux et de livres sur la place de la biologie dans la culture humaniste).

Proverbes

Thème : l'ingratitudo.

— "Quand on a passé l'eau, on ne se souvient plus du passeur" (proverbe belge).

— "On presse l'orange et on jette l'écorce" (proverbe français).

— "Né dis pas que la forêt qui t'a donné asile n'est qu'un petit bois" (proverbe ashanti).

Rappel : Selon une hypothèse, les Ashantis, apparus bientôt en Afrique à la fin du XVII^e siècle, auraient fait partie de ces peuples dispersés lors de la chute de l'ancien empire du Ghana.

FAÇONS DE PARLER**DES MOTS ET DES FAUTES****À propos du verbe occuper.**

On peut dire s'occuper d'une chose (lui consacrer son temps).

On peut même dire s'occuper à une chose... mais il ne faut jamais dire "se préoccuper à une chose" ; seule la préposition de est admise : on peut en effet se préoccuper de quelque chose.

À se souvenir : se préoccuper de quelque chose... s'occuper à une chose ; ou encore s'occuper de quelque chose.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe couper, du latin classique secare.

Séparer avec un instrument tranchant.

On coupe de l'herbe, du foin ; on tond, on rase, on sectionne, mais si on coupe maladroitement, dans le langage familier : on charcute.

Couper, c'est aussi couper par morceaux, partager, entamer, hacher, émincer et si l'on s'agit d'un arbre, sur le débit ou sur le fend.

En coupant, on ôte, on écime, ou on éteïte. Parfois, plus dramatique, on guillotine, on découpe, on exécute, on ampute ou on mutille.

En chirurgie, on incise, on ouvre. On peut également se balafra, s'entailler ou s'écorcher.

Le verbe couper peut avoir le sens de passer en travers de quelque chose, en parlant par exemple d'un chemin ou d'une ligne ; c'est alors le croisement, l'intersection et quand c'est une droite qui coupe une ligne courbe, c'est une sécante. Interrrompre la continuité d'une chose c'est couper, voire barrer. On dit couper dans un texte, l'abréger, l'écourter ou le censurer. On coupe une communication téléphonique et plus communément, on coupe la parole.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Kaolin, cette argile blanche destinée à la porcelaine de qualité, vient d'un mot chinois signifiant « haute colline ». C'est en effet des lieux élevés que l'on extrayait à l'origine le kaolin, en chinois kaoling.

Le litchi, fruit exotique, a également pour origine la langue chinoise, mais par l'intermédiaire de l'espagnol.

Du chinois, est parvenu également le youyou, cette embarcation légère dont l'usage était fréquent au XIX^e siècle.

AUTOUR D'UN MOT**Le verbe courir, du latin currere.**

Aller vite c'est courir : courir à toutes jambes, à perdre haleine, ou comme un dératé. On peut aussi prendre ses jambes à son cou et piquer un sprint, en terme sportif, et par comparaison courir comme un zèbre, comme un lièvre, aller comme le vent, fendre l'air et dévorer l'espace.

Sans précisément courir, on peut se dépêcher, se hâter, presser le pas et se démenier pour arriver au but.

Quelques expressions populaires évoquent le fait de courir : se trisser, se carapater, se grouiller ou se manier le train.

Quand on cherche à obtenir ou à atteindre quelque chose, on emploie aussi le verbe courir. C'est ainsi que l'on court parfois après les honneurs, la gloire, on recherche, on aspire, on court après quelqu'un, après une femme, en la poursuivant de ses assiduités, en d'autres termes, on lui fait la cour.

Courir c'est également se répandre : une nouvelle court, se propage, se coprote ou se raconte.

Enfin, aller souvent dans un lieu, auprès d'une personne ou d'une chose, c'est aussi courir après : courir les bois, les bals, les magasins et aussi pourquoi pas : courir les filles et comme on disait naguère : courir le guilleou ou la prétentaine !

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT**"Cœur" (CŒUR) et "chœur" (CHŒUR).**

La partie de la nef d'une église située autour de l'autel est appelée "chœur" (CHŒUR).

Ce mot désigne aussi une chorale (religieuse ou non) et par extension de sens, un groupe qui s'exprime d'une façon unanimie.

Par analogie avec le "cœur" (CŒUR), organe central du corps humain, on parle du cœur (CŒUR) d'une ville, du cœur d'une manifestation, d'un continent, d'un édifice quelconque, etc.

LE BON LANGAGE**À quoi sert la parenthèse ?**

La parenthèse est un élément de phrase qui interrompt un texte en lui apportant une précision. Cet élément est mis entre deux signes nommés : des "parenthèses".

L'expression "entre parenthèses" est toujours au pluriel (un S à parenthèses). "Par parenthèse", autre expression utilisée, est au singulier (parenthèse sans S final).

Les deux formes : "entre parenthèses" et "par parenthèse" sont interchangeables.

AUTOUR D'UN MOT**Le verbe "panser" (PANSER)**

La deuxième lettre du verbe "panser" dans le sens de soigner est un "A" et non un "E" comme pour le verbe "penser" (réfléchir).

Il en est de même de "pansement" et "panseur" (celui qui fait un pansement).

À noter le sens particulier du verbe "panser" (PANSER) qui signifie aussi : procéder à la toilette d'un animal.

Et "panser" un cheval, un chien ne signifie pas que ces animaux soient blessés ou malades. Les "panser" (avec un A) consiste seulement à les laver, brosser ou étriller.

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

NATION

AFFAIRE COTON : RESPONSABLE DU NON-PAIEMENT AUX PRODUCTEURS DU COTON, LA SOCIÉTÉ MCI DOIT 13 763 614 916 FCFA À L'ÉCONOMIE NATIONALE

par Alain SESSOU

(Suite de la première page)

accordé par les importateurs distributeurs d'intrants aux producteurs et du paiement du solde du prix coton graine aux producteurs, aux groupements villageois (GV).

Dans le cadre de la privatisation de la filière coton, la commercialisation du coton qui se faisait à travers la SONAPRA s'effectue à compter de 2001 à travers la CSPR-GIE.

Par décret 2000-294 du 23 juin 2000, le gouvernement a supprimé le monopole de la commercialisation primaire du coton graine accordé à la SONAPRA.

Tous les égrecneurs de coton, y compris MCI, se sont alors engagés à acheter le coton auprès de la CSPR-GIE. L'engagement solidaire des membres de l'APEB pris à Cotonou, le 20 novembre 2000, au profit de FUPRO-Bénin pour l'achat du coton graine — Campagne 2000-2001, a été conclu en référence

- à l'accord interprofessionnel du 14 novembre 2000 ;
- à la lettre d'information n° 006 / CSPR-ADM / 2000 du 20 novembre 2000 ;
- à la lettre de transmission 058 / 00 / APEB / PR / SG du 20 novembre 2000, et
- au procès-verbal APEB relatif à la répartition du coton graine.

Ledit engagement est libellé en ces termes : « Nous soussignés SONAPRA, CCB SA, ICB SA, SOCOBE SA, SODICOT SA, MCI SA, LCB SA, SEICB SA, IBECCO SA, membres de l'APEB, nous engageons solidairement à acheter auprès des producteurs de coton graine du Bénin représentés par la FUPRO-Bénin, la totalité de la production de coton graine de la campagne 2000-2001 au prix fixé pour la campagne et dans le cadre du dispositif de sécurisation des paiements et du recouvrement ».

Mais loin de sécuriser le milieu, la situation financière des producteurs du coton est peu satisfaisante. La campagne 2001-2002 risque même d'être tributaire des effets financiers négatifs de la campagne 2000-2001.

Au titre d'ailleurs de la campagne 2000-2001 et curieusement, MCI, signataire de l'engagement solidaire sus-cité continue de devoir quatre milliards cinquante millions six cent dix mille cent cinquante six (4.050.610.156) francs à la CSPR-GIE. Mais paradoxalement, elle soutient ne le devoir qu'à la SONAPRA. De fait, une vaste campagne de sabotage et de dénigre-

ment est engagée contre la CSPR-GIE qui est même présentée comme pilleur de l'économie nationale. Et cela à quelle fin ?

Le mardi 24 octobre dernier, au Codiam de Cotonou, l'administrateur principal de la CSPR-GIE, Monsieur Bernard Adikpétro, est monté au créneau pour apporter la preuve de la culpabilité de la société MCI. C'était au cours d'une conférence de presse. Pour la circonstance, il était entouré entre autres de Monsieur Issa Ibrahim, président de la FUPRO-BÉNIN, de

Monsieur Cyprien Sonon, DG/CAGIA, co-administrateur, de Monsieur Abdoulaye Toko, directeur général de la SONAPRA, de Monsieur Etienne Assogba, secrétaire général de la CAGIA-BÉNIN.

Des différentes interventions, tout indique que MCI serait à l'origine des difficultés financières auxquelles sont confrontés les producteurs de coton.

Lisez plutôt le texte de l'intervention de Monsieur Bernard Adikpétro et vous serez édifié :

RELATIONS MCI—CSPR-GIE : CAUSES D'UN CONTENTIEUX COMMERCIAL



Au centre M. Bernard Adikpétro, l'administrateur principal de la CSPR-GIE au cours de son exposé

1. Avec les réformes en cours dans la filière coton, le gouvernement béninois, après avoir autorisé l'installation de sociétés privées d'égrenage de coton et confié l'importation et la distribution des intrants agricoles aux opérateurs privés, a décidé de privatiser la commercialisation primaire du coton, avec comme corollaire, la prise en charge d'une partie des fonctions régaliennes liées à cette culture par les opérateurs privés : encadrement, recherche, pistes rurales, contrôle de qualité, etc., aujourd'hui appelées fonctions critiques.

* le paiement régulier des factures décadaïres à lui présentées par la CSPR, dans un délai maximum d'une semaine avec une clause suspensive de livraison en cas de défaillance.

4. Que s'est-il passé au cours de la campagne 2000-2001, la première conduite par la CSPR ?

* si tous les égrecneurs, y compris la SONAPRA, société d'Etat, se sont conformés au mécanisme de la CSPR, deux d'entre eux dont MCI de Monsieur Martin Rodriguez n'ont payé ni l'acompte de 40 %, ni les factures de la CSPR;

* le 19 avril 2001, à la demande de la CSPR, le chef de l'Etat a reçu tous les égrecneurs de coton, avec sommation de solder leurs comptes dans les livres de la CSPR par chèque avant de quitter le palais de la présidence de la République;

* tous les égrecneurs se sont exécutés, y compris la SONAPRA et l'autre société qui était jusque-là défaillante avec MCI, sauf cette dernière, qui a livré un chèque sans provision de 4 486 028 800 FCFA, montant exact de ses dettes vis-à-vis de la CSPR à cette date.

5 Que faire?

6. Le Conseil des ministres, en sa séance du mercredi 16 mai 2001, tenue sous la présidence du

NATION

chef de l'État, a demandé au ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : «*De prendre des mesures vigoureuses et fermes pour amener la CSPR à poursuivre par les voies appropriées les actions judiciaires entamées contre les mauvais payeurs et actuellement bloquées en première instance*»

7. À cette date, comme je l'ai dit tantôt, le seul mauvais payeur était MCI, dont les dettes entre-temps s'étaient élevées à 5 043 681 000 FCFA.

8. Pressée par les producteurs et instruite par le gouvernement, lorsqu'en première instance MCI a été déclarée solvable et ne méritait pas d'être poursuivie, la CSPR a dû faire appel et elle a obtenu la saisie-conservatoire sur les marchandises de MCI.

9. Au cours des journées de réflexion des 04, 05 et 06 juillet 2001 à Natitingou, les producteurs, impatients d'être payés, ont demandé à la CSPR de faire transformer la saisie-conservatoire en saisie-vente.

10. Nonobstant tout ce qui précède, des démarches ont été entreprises pour un règlement à l'amiable, avec le concours de la SONAPRA; ainsi, main-levée a été faite successivement pour 1 000 tonnes de fibres, ce qui a permis d'encaisser récemment 933 070 844 FCFA, ramenant ainsi les dettes de MCI de 5 043 681 000 FCFA à 4 050 610 156 FCFA. Main-levée a été également faite sur la totalité des graines de coton saisies ainsi que sur 2000 tonnes additionnelles de fibres, respectivement les 04 et 24 septembre 2001. A la date d'aujourd'hui, aucune recette n'a été enregistrée au titre de ces deux dernières main-levées.

11. Entre temps, les cours du coton ne cessent de chuter sur le marché mondial et le Bénin, avec sa production qui ne représente que 0,7% dudit marché, n'y peut strictement rien.

12. D'après le Comité consultatif international pour le coton, cette tendance ne flétrira pas de si tôt.

13. Quand la tendance du marché est baissière, une bonne gestion exige la vente très rapide des stocks; la saisie-vente n'étant pas encore prononcée par le tribunal, les produits en saisie-conservatoire demeurent la propriété de MCI et ne peuvent donc être vendus sans son accord; malheureusement, tous les efforts de la SONAPRA et de la CSPR pour vendre les produits sont mis en échec par Monsieur Rodriguez: plusieurs acheteurs internationaux venus à Cotonou pour acheter tout ou partie des stocks ont dû repartir, soit parce que MCI fait de la surenchère, soit parce que son PDG n'est pas disponible pour signer le contrat.

14. Nous en étions là, à cette veille du démarrage de la campagne 2001-2002, où le souci de tous les acteurs de la filière coton au Bénin est de payer le solde dû aux producteurs et financer les fonctions critiques sans lesquelles la campagne ne peut réussir, quand les responsables de MCI ont déclenché une campagne de presse contre la CSPR.

15. Beaucoup de choses ont été dites, et il serait fastidieux de les reprendre toutes ici; je n'en prendrai que quelques-unes :

i - MCI a signé un protocole d'accord avec la SONAPRA et, de ce fait, n'a aucune relation commerciale avec la CSPR.

Le 20 novembre 2000, MCI, sous la signature de Monsieur Martin Rodriguez, s'est engagé solidairement avec les autres égrecneurs du Bénin, à acheter le



coton de la FUPRO dans le cadre du dispositif de sécurisation des paiements et de recouvrement, c'est-à-dire dans le cadre de la CSPR.

En outre, que dit le protocole d'accord avec la SONAPRA? (citation) :

* MCI est débitrice envers la SONAPRA de 5 042 577 426 FCFA.

* La situation actuelle de la trésorerie de MCI ne lui permet pas:

- d'apurer intégralement sa dette à l'égard de la SONAPRA;

- de bénéficier d'un concours bancaire substantiel lui permettant de financer la campagne cotonnière 2000-2001;

* MCI cédera à la SONAPRA les contrats de vente de coton fibre qu'elle a signés avec ses acheteurs;

* Un contrat de prestation de services entre la SONAPRA, MCI et SGS-BENIN chargera celle-ci d'assurer la surveillance et le contrôle des produits faisant l'objet de la sûreté sus-citée.



* MCI confère à la SONAPRA dès usinage du coton graine en fibre, un nantissement sur le coton fibre ainsi produit, à concurrence des quantités couvertes par les contrats de vente de coton fibre cédés à la SONAPRA.

* Engagements de la SONAPRA : La SONAPRA s'engage à mettre à la disposition de MCI les fonds dont le montant aura été arrêté d'accord partie, à concurrence des contrats cédés et sous déduction d'une partie de la dette de MCI à l'égard de la SONAPRA.

En d'autres termes, MCI a acheté le coton dans le cadre du mécanisme de la CSPR tel qu'elle s'y est engagée avec les autres égrecneurs de coton; la SONAPRA ne s'était pas engagée à lui livrer du coton, ce qu'elle n'aurait pas pu faire puisqu'elle-même s'est approvisionnée auprès de la CSPR pour 37 146 563 000 FCFA qu'elle a intégralement payés.

ii - La CSPR s'acharne indûment contre MCI et fait des règlements de comptes.

À la date d'aujourd'hui, tous les égrecneurs ont soldé leurs dettes auprès de la CSPR, sauf MCI dont le non-paiement des dettes justifie le non-paiement aux producteurs de coton de 1 384 607 389 FCFA et le non-paiement de 40 % des fonctions critiques.

Le rôle de la CSPR est donc de recouvrir et d'assurer les paiements; au demeurant, elle a été expressément instruite par le gouvernement ainsi que par l'un de ses trois fondateurs: la FUPRO.

iii - MCI a investi pour douze milliards de FCFA au Bénin et la CSPR fait-elle du sabotage économique en l'empêchant de fonctionner.

Tout ce qui précède dispense de commenter cette assertion; mais il est bon que l'opinion publique à laquelle MCI fait appel sache également qu'à la date d'aujourd'hui, MCI doit 9 713 004 760 FCFA à la SONAPRA, auxquels il faut ajouter 4 050 610 156 FCFA, soit au total 13 763 614 916 FCFA qu'elle doit à l'économie nationale au titre du seul coton.

Je laisse l'opinion publique apprécier la situation ainsi créée dans l'économie nationale, a conclu Bernard Adikpéo.

NDLR : Pour la clarté au débat, nous attendons, aux fins de publication, la réaction de MCI.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

AU PLURIEL, LES SŒURS OBLATES CATÉCHISTES PETITES SERVANTES DES PAUVRES (OCPSP) EXALTENT L'AMOUR DU SEIGNEUR

Consacrées pour une véritable incarnation de l'esprit des beatitudes dans le monde de ce temps, les sœurs OCPSP, comme bien d'autres familles religieuses de l'Eglise universelle, ne cessent d'émerveiller le cœur de Dieu à la faveur de leur détermination à s'unir au Christ pauvre, obéissant et chaste.

A juste titre et de manière très particulière, leur «magnificat», en cette année 2001, demeure l'une des déclançantes pour la gloire de Dieu et le service de l'Eglise universelle.

TROIS DATES, TROIS MERVEILLES, UNE ŒUVRE D'AMOUR

Le 10 août 2001, en la fête de saint Laurent, s'élevait vers la demeure de Dieu le doux chant d'action de grâce et de remerciement orchestré dès :

— les noces d'or (50 ans) de vie consacrée accordée aux sœurs Colette Ahondokpé et Justine Houmnarin ;

— les noces d'argent (25 ans) de vie consacrée accordée aux sœurs Josephine Anian, Bénédicte Houndéglé, Léa Adjahossi ;

— les noces d'or (50 ans) de vie consacrée accordée aux sœurs Colette Ahondokpé et Justine Houmnarin ;

— les noces d'argent (25 ans) de vie consacrée accordée aux sœurs Colette Ahondokpé et Justine Houmnarin ;

presse et qui accorde la paix comme le proclameront dès lendemain, 8 septembre 2001, sept nouvelles sœurs à vœux perpétuels. «Ma seule paix, mon seul amour, mon seul bonheur, c'est Toi, Seigneur». Ces célèbres paroles de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus se mêlaient à la joie de Marie dont c'est la

nativité pour exalter la consécration définitive des sœurs Lucie Vidjannagni, Marie Gilberte Damienne Agueh, Albertine Bodé, Lydia Claire Nambima, Noëlle Houndjo, Pierrette Fadegnon, Catherine Assumpta Iroakazi.

Confiantes et sûres de la vérité que Jésus-Christ est la véritable lumière du monde (Jn 7, 12), elles ont accepté d'entrer dans le feu de son amour.

Noces d'or, Calavi, 10 août 2001



Sr J. Houmnarin



Sr M-C Ahondokpé

de soixante-deux prêtres avec à leur tête Monseigneur Pierre Van tôt Nguyen, LL.EE. NN. SS. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou et le principal célébrant ; Martin Adjuo Moumouni, évêque du diocèse de N'Dali. Dans homélie de circonstance, véritable témoignage d'une vie consacrée et éclatante lumière sur les pas des nouvelles professes, l'évêque du diocèse de N'Dali, a fait revivre la profonde émotion de la Bienheureuse Vierge Marie lors du mystère joyeux de la Visitation : «Le Seigneur s'est penché sur son humble servante, Alléluia ! Désormais tous les âges me diront Bienheureuse, Alléluia ! ». Spirituellement inspiré du sublime épisode du père Abraham, Monseigneur

Dieu devient pour elles la perle précieuse pour laquelle elles ont tout vendu pour l'acquérir. Alors si Dieu est votre perle précieuse, gardez-vous de ramasser encore au bord du chemin des pacotilles, des choses sans valeur. Un homme riche a dit un jour à des religieux au cours d'une conférence : «Si vous perdez votre joie et votre sérénité parce qu'on vous a volé quelque chose ou qu'en vous en a privé, alors dites-vous que vous n'avez pas encore l'esprit de détachement, l'esprit de pauvreté. Et ce n'est pas un religieux qui parle, c'est bien un homme du monde».

Avec l'humour qu'en lui connaît, l'évêque de N'Dali a su passer le message d'un authentique témoignage de vie à travers l'histoire d'une âme à qui rien ne manque en ce monde, mais qui pourtant s'est laissé emballer par l'amour du Christ : «Oui, chères sœurs, c'est le même qui vous a séduites et vous vous êtes laissées séduire. Oui la grâce de la chasteté parfaite, ne vous entête pas le besoin d'aimer et d'être aimées mais vous disposez à aimer plus, à aimer mieux. C'est-à-dire jusqu'au bout, en donnant

Noces d'argent, Calavi, 10 août 2001



Marie-Léocadie Ahokpé, Marguerite Horacio, Marie-Claude Soba et Claudine Chabi.

Simple, belle, familiale, pleine de joie et d'émotion, cette célébration de mémoire et de souvenir était un véritable acte de confiance et d'abandon, un témoignage vivant de la beauté du cœur de Dieu. Les sœurs jubilaires le révèlent ainsi aux yeux des vingt-et-une jeunes filles qui bientôt leur emboîteront les pas dans l'amour indéfectible de Jésus-Christ.

Nous sommes au 7 septembre 2001, jour de grâce où le Seigneur ouvre à nos yeux de chair le trésor des merveilles de son intimité. Avec la bienheureuse Vierge Marie, l'institut des sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres a rendu grâce pour les premiers vœux temporeaux de Juliette-Hortense Gnonlonfoun, Solange-Grégoria Capko, Geneviève Mezan, Léocadie Gangny, Georgesette Houzézé, Elisabeth Tognikpo, Marie-Valerie Zinsou-Zannou, Véronique Hounisou, Léonie Mezan : toutes de l'archidiocèse de Cotonou ; Philomène Tonouewa, Solange-Clémente Adéginkpa, Clémence-Flore Ikopata, Lydia Djivoédo, Valentine-Blandine Gohomey Akowanou : toutes du diocèse de Porto-Novo ; Monique Hounjo et Blandine Denou du diocèse de Lokossa ; Elise Gnimassoun, Thérèse Iroko et Rosalie Adjiba du diocèse de Dassa ; Clotilde Avadida et Germaine Zannou du diocèse d'Abomey.

Désormais, ces vingt-et-une jeunes filles ont accepté de, progressivement et quotidiennement, devenir et être témoins de Jésus-Christ, reflet de sa présence partout où Il les enverra pour le triomphe de son règne d'amour. Très pur amour qui embrasse, qui

8 SEPTEMBRE : UNE CÉLÉBRATION DE LA LUMIÈRE

«Lumière des hommes.
Nous marchons vers Toi Jésus-Christ,
Fils de Dieu
Tu nous sauveras» (Cl Jn 7,12)

Accompagnées de leurs parents, amis et bienfaiteurs toutes catégories confondues, les voici qui marchent vers la lumière de septembre pour se laisser transfigurer en vue d'un témoignage authentique, missionnaire et opérationnel. Sous l'éclatante et spirituelle présence d'une importante délégation des religieuses et religieux, séminaristes et novices,

généreux Adjio a confié aux professes les précieuses perles d'obéissance, d'obéissance et de pauvreté évangélique cachées dans cette expérience du père des croyants : «Chères sœurs, a laissé entendre le prélat, l'obéissance à la volonté de Dieu est un sûr chemin de bonheur et de paix... Bienheureuses sœurs, si vous avez la foi, vous n'aurez pas beaucoup de difficultés à obéir. Mais si vous commencez à désobéir, sachez que c'est votre foi en Dieu et en la grâce de votre consécration qui est en crise ! Que Dieu vous en préserve. Le geste d'Abraham est aussi un témoignage de pauvreté évangélique que n'expérimentent que les âmes qui aiment profondément Dieu.

Vœux perpétuels, Calavi, 8 septembre 2001



De gauche à droite les sœurs : Lucie Vidjannagni, Damienne Agueh, Noëlle Houndjo, Lydia-Claire Nambima, Pierrette Fadegnon, Catherine Iroakazi et Albertine Bodé

généreux Adjio a confié aux professes les précieuses perles d'obéissance, d'obéissance et de pauvreté évangélique cachées dans cette expérience du père des croyants : «Chères sœurs, a laissé entendre le prélat, l'obéissance à la volonté de Dieu est un sûr chemin de bonheur et de paix... Bienheureuses sœurs, si vous avez la foi, vous n'aurez pas beaucoup de difficultés à obéir. Mais si vous commencez à désobéir, sachez que c'est votre foi en Dieu et en la grâce de votre consécration qui est en crise ! Que Dieu vous en préserve. Le geste d'Abraham est aussi un témoignage de pauvreté évangélique que n'expérimentent que les âmes qui aiment profondément Dieu.

Alors chères sœurs religieuses vous voyez le poids du témoignage ? Allez, et vous aussi, faites de même !

«Avec la famille religieuse des sœurs OCPSP, chantons nos louanges à Dieu ; nos vénérations à la Bienheureuse Vierge Marie, Mère des consacrées, celle qui a cru maintenant et pour toujours.

Ave Santa Maria, Mater Dei,
Ora pro nobis.

Brice C. OUINSOU

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

KÉTOU : UNE ORDINATION PRESBYTÉRALE PLEINE DE SENS

Samedi 15 septembre 2001, en la mémoire de Notre-Dame des Douleurs, une foule impressionnante de clercs et de laïcs s'était rassemblée comme à un pèlerinage à Kétou, cité historique du Père Thomas Moulérou Djogbénou, autour de Monseigneur Marcel Agboton, évêque de Porto-Novo et de Monseigneur Paul Kouassivi Vieira, évêque de Djougou pour l'ordination presbytérale des abbés Jean-Marie Bienvénou Ikopata et Paul-Thierry Adoun Djossa.

Au-delà des grandioses manifestations qui ont marqué ce jour mémorable de fête, le génie des chorales de Kétou aura imprégné dans les esprits un souvenir indélébile. Les chants articulés avec maîtrise et ferveur ont emballé la foule des fidèles en fête par leur harmonie profondément inspirée et leur texte très expressif. Une de ces compositions de la chorale yoruba de Kétou au talent de virtuose touche particulièrement par son message de grande portée historique. Elle «rappelle que depuis le Père Thomas Moulérou, premier prêtre de Kétou et du Dahomey jusqu'au Père Georges Oloudou, les ordinations sacerdotales arrivent tous les 20 ans. Ce rythme fatidique connaît une heureuse modification en 1973 par l'ordination sacerdotale du Père André Dessou. En cette année 2001, soit 9 ans après la dernière ordination à Kétou, celle du Père Didier Aïfobali, le Seigneur accorde à notre paroisse la grâce de deux prêtres dans une même ordination... Grâce ineffable, merveille admirable, cette double ordination que Kétou a su fêter avec un immense honneur, en accueillant les deux nouveaux prêtres «comme on accueille en Afrique l'arrivée des jumeaux parce que comme une bénédiction de Dieu»⁽¹⁾.

Les mots qui nous peuvent plus saisissants de Monseigneur Marcel Agboton donnent à la célébration tout son éclat. Le prélat exhorte les heureux élus à contempler le cœur immaculé de Marie, en prenant pour modèle «*Baba Ketou*». Père Thomas Moulérou dont l'insaisissable zèle missionnaire n'a jamais été atteint. Éclectique figure, que ce vaillant pasteur d'une ère héroïque que nous est proposée de contempler en ce temps d'éveil missionnaire où l'amour débordant de Dieu nous presse et nous amène tous, prêtres comme laïcs.

Les nouveaux prêtres dont l'ordination arrive peu après les vingt-cinq ans de la mort du Père Thomas Moulérou se montrent profondément imprégnés du sens providentiel de cette heureuse coïncidence. C'est le sentiment du Père Thierry Djossa : «*c'est Dieu qui appelle qui il veut, quand il veut, et son heure est la meilleure. Si il a bien voulu que ce soit en cette période que je sois ordonné prêtre, c'est peut-être, que dis-je ? C'est sûrement un signe, un symbole que Dieu veut que nous discernions. Pour moi, je voudrais vraiment à l'image du Père Thomas Moulérou être au service de la parole de Dieu et de mes frères partout où besoin sera»⁽²⁾. C'est ce que fait effectivement l'abbé Thierry Djossa en répondant généralement à la question : «*Même si cela doit échouer, ce ne sera pas pas au temps*». Ces mots m'interrogent et m'interpellent profondément à garder la fidélité dans mon ministère... Mon plus grand souhait est qu'en nous ayant vire, les gens aient envie de se consacrer au Seigneur comme Père Thomas Moulérou continue de sédurer plus d'un vingt-cinq ans après sa mort»⁽³⁾.*

Rendons grâce à Dieu qui fit pour nous des merveilles. Pions sans cesse le Maître d'envoyer les ouvriers dans sa moisson. Enfin, travaillons ardemment à soutenir nos prêtres par tous nos moyens et à faire de nos paroisses des pépinières de vocations missionnaires.

NOTES

(1) Abbé Nicolas Hazoumè : «*Ordination presbytérale des abbés Jean-Marie Bienvénou Babarindé Ayindé Ikopata et Paul-Thierry Théodore Ayindé Adoun Djossa, Kétou, le 15 septembre 2001*» p. 01.

(2) Abbé Paul-Thierry Djossa : «*Ordination presbytérale des abbés Jean-Marie Bienvénou Babarindé Ayindé Ikopata et Paul-Thierry Théodore Ayindé Adoun Djossa, Kétou, le 15 septembre 2001*» p. 13.

(3) Abbé Jean-Marie Bienvénou : «*Ordination presbytérale des abbés Jean-Marie Bienvénou Babarindé Ayindé Ikopata et Paul-Thierry Théodore Ayindé Adoun Djossa, Kétou, le 15 septembre 2001*» p. 10.

Marie-Maurice DJEGO
Séminaire St-Gall (Ouidah)

DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNODE DES ÉVÉQUES

La dixième assemblée générale du synode des évêques s'est ouverte le dimanche 30 septembre 2001 à Rome. 247 pères synodaux (175 élus par les conférences épiscopales, 37 exerçant leur fonction au Vatican, 35 nommés par le pape) y ont été invités pour réfléchir sur les sens et les conditions d'exercice de leur ministère, 30 ans après le Concile Vatican II. Elle a donc à traiter un thème spécialement important : l'évêque, serviteur de l'Évangile de Jésus-Christ pour l'espérance du monde.

Les 9 précédentes assemblées générales ordinaires avaient eu à débattre de :

- 1974. L'évangélisation,
- 1977. La cathédrale,
- 1980. La famille ;
- 1983. La réconciliation et la pénitence;
- 1987. Les fidèles laïcs ;
- 1990. La formation des prêtres ;
- 1994. La vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde.

Lors de la messe d'ouverture de cette dixième assemblée générale du synode des évêques, Jean-Paul II a déclaré que, «pour que la voix des pasteurs soit crédible, il faut qu'ils donnent eux-mêmes la preuve d'une conduite détachée des intérêts privés et de sollicitude envers les plus faibles». En les engageant à suivre «la voie de la pauvreté», Jean-Paul II demande aux évêques d'être non seulement des servants mais aussi des évangélisateurs. Aujourd'hui, l'évêque se doit donc d'être conscient des défis que l'heure actuelle porte avec elle et doit avoir le courage de les affronter avec toutes ses énergies.

Les travaux des participants au synode doivent prendre fin le 27 octobre 2001.

* *

LA POSITION DES ÉGLISES

Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et la Conférence des évêques suisses approuvent l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies (ONU). Les Églises se sont engagées en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. L'ONU s'engage pour les mêmes valeurs.

C'est ce qui ressort de la dernière publication de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS et de la Commission Justice et paix qui souligne que l'engagement chrétien en faveur de la justice, de la paix, de la sécurité sociale et de la sauvegarde de la création rejoint dans une grande mesure le mandat et les objectifs des Nations unies.

Les Églises estiment que pour développer la coexistence pacifique et la coopération dans la communauté internationale, pour sauvegarder les ressources vitales naturelles, il importe de convenir ensemble des orientations communes puisque, la plupart des problèmes actuels ont une dimension mondiale et sont abordés au sein de l'ONU.

L'adhésion de la Suisse à l'ONU renforcerait l'influence de la Suisse et par là sa souveraineté, estiment les Églises, et la neutralité de la Suisse ne serait pas davantage touchée, car la Suisse pourrait participer aux décisions sur ce qui se passe ailleurs. Par contre, continuent les Églises, rester en marge affaiblirait la position de la Suisse. Les Églises rappellent que l'ONU, malgré ses imperfections, reste « la seule plate-forme habilitée à agir de manière légitime pour la paix et la sécurité dans le monde».

DEUX FILS DU BÉNIN, PRÊTRES DE JÉSUS-CHRIST DANS L'ORDRE DE SAINT CAMILLE DE LELLIS

À la suite des pères André Aïyou, Marius Jean-de-Dieu Yayi et Hubert Goudjimou, c'est aujourd'hui le tour des frères Valentin Allongnon et Aristide Vissionn de répondre favorablement à l'appel du Seigneur dans l'ordre de Saint Camille de Lellis au service des malades.

UN ORDRE, UNE FORCE POUR LES INFIRMES

Institué par Camille de Lellis le 15 septembre 1582, la première communauté camillienne avait opté pour le service des malades avec passion, zèle et charité.

En 1586, le pape Sixte-Quint a approuvé ce désir des Camiliens et leur a autorisé le port de la Croix Rouge sur la soutane et le manteau. Cette première communauté est devenue, le 21 septembre 1591, ordre religieux sous la proclamation du pape Grégoire XIV. Son premier chapitre général a tenu ses assises dans la maison-mère à Rome, du 24 avril au 13 mai 1596. A cette occasion, la mission fondamentale des Camiliens a été définie par l'article premier de la constitution issue du chapitre : «*L'ordre des serviteurs des malades en tant que membre de l'Église a reçu de Dieu, par son fondateur saint Camille, le don de rendre témoignage de l'inégalable présence de la charité envers les malades.*

Leur présence en Afrique (Burkina Faso, Kenya, Tanzanie, Madagascar, Bénin) répond à l'exhortation du Christ : «*Allez, guérissez les malades.*

Au Bénin, les pères et frères camiliens font resplendir leur charisme depuis le 4 mars 1973. Ils l'exercent à travers le service des malades à l'hôpital La-Croix de Ziviné et au centre de traitement antiphérite de Davouagon. Ils avaient aussi la direction pastorale de la paroisse Saint-Jean-Evangéliste de Ziviné. Dans l'archidiocèse de Cotonou leur maison a retracé et louangé la longue tradition sacerdotale dans laquelle s'inscrit l'ordination presbytérale de ce jour.

Il a ensuite défini et expliqué ce pouvoir incomparable désormais échu aux nouveaux prêtres. Pouvoir devant lequel l'homme doit tomber à genoux, contempler et admirer. Parti de ce mystère qui n'est rien d'autre qu'un mystère d'Amour dans un don pour un abandon au service des pauvres, l'évêque de Porto-Novo a su transmettre le précieux message du jour aux nouveaux pères et à toute l'assistance pour la gloire de Dieu et le salut des hommes en particulier et pour le service des malades.

C'était magnifique d'admirer les frères Valentin et Aristide vêtus de leurs plus beaux atouts : une aube dorée frappée à la poitrine d'une image de Notre-Dame du perpétuel secours et au dos d'une effigie de saint Camille de Lellis soignant et assistant les malades.

Puisse ces nouveaux prêtres camiliens dont les noms sont gravés sur la liste des cinq premiers prêtres béninois de l'Ordre de saint Camille correspondre maintenant et pour toujours avec la grâce à l'insondable identité du prêtre de Jésus-Christ à savoir un «*Autre Christ*».

Nos prières les accompagnent.

Brice C. Ouinsou

Dans son homélie très riche et fluctuante d'images captivantes, Monseigneur Agboton

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

GRAND SÉMINAIRE SAINT-GALL : RENTRÉE ACADEMIQUE 2001-2002

Béni sois-tu Seigneur pour cette maison de formation qui, depuis quatre-vingt-sept ans (17 février 1914), accueille et prépare les enfants pour le service de ton peuple! Cette année encore, la voici les bras ouverts pour embrasser dans son giron spirituel les pas fragiles mais assurés de deux cents cinq grands séminaristes venus de tous les diocèses de l'Église du Benin pour ensemble marcher à la découverte de ta Demeure.

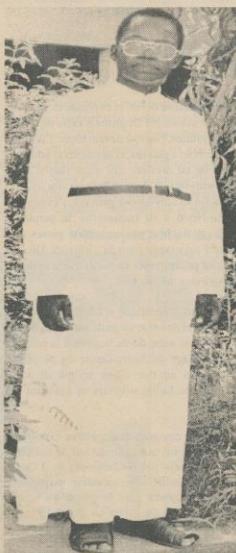
UNE FAMILLE EN MARCHE VERS L'AUTEL DU SEIGNEUR

«Vive la rentrée! C'est le moment de nous accueillir les uns les autres. Je voudrais le faire comme en vous versant de l'eau pour que vous entrez tous, sans exception, dans cette année académique, dans cette maison qui est vôtre, dans la paix». C'est en ces termes chargés de joyeuses émotions que le nouveau recteur, le père Charles Whannou accueillait le 1^{er} octobre 2001, les grands séminaristes de Saint-Gall pour la rentrée académique 2001-2002. Véritable famille de Dieu en marche vers l'autel du Seigneur, cette communauté de vie est constituée de trois promotions à savoir : la troisième année de théologie avec 55 grands séminaristes, la première année de théologie avec 63 grands séminaristes et la deuxième année de philosophie avec 86 grands séminaristes.

Selon les dispositions du Concile Vatican II, ces jeunes chercheurs de Dieu sont conduits par «des hommes soigneusement préparés par un solide enseignement doctrinal, par une expérience pastorale convenable et par une formation spirituelle et pédagogique spéciale»¹. Il s'agit ici, des pères résidants : Charles Whannou (recteur), Moïse Adékambi (vice-recteur), Pierre Légendre (charge de la spiritualité), Gaston Oguï (censeur des études), Jules Kédé (censeur adjoint), Guy Touchard (chargé de la santé), José Moko (chargé de la pastorale et du sport), Christophe Balogou (économie), et Jules Djodi (professeur nommé de dogme) ; des pères non résidants : Eugène Houndékon, (professeur du Droit Canon), Raymond Goudjo, (chargé de la morale sociale et

politique). Jacob Agossou, (professeur de la philosophie), René Marie Ebuzu, (chargé de la Liturgie) et Édouard Adé, (professeur de la psychologie). Dans une étroite unité d'esprit et d'action, ces éducateurs formateurs préparent les grands séminaristes de Saint-Gall sis à Ouidah au ministère de la parole, au ministère du culte et de la sanctification et au ministère de pasteur.

Conscients de cette mission à la fois noble et délicate, les professeurs, collaborateurs de Dieu se remettent au Seigneur par la voix du père recteur : «Nous commençons une année qui ne sera pas comme les autres et peut-être, chacun se demande-t-il, comment elle sera ? Elle sera comme Dieu le voudra! Elle sera bonne avec notre bonne volonté et l'effort de chacun ... Nous sommes les coopérateurs de Dieu. Vous êtes son champ. Mais, comment être les coopérateurs de quelqu'un qu'on n'écoute pas longtemps, attentivement et affectueusement ? Écoutez-le en tout ce que vous vivez. Exercons-nous souvent à la présence de Dieu avant, pendant, après toutes nos activités. Que les exercices spirituels soient pour nous des sources où nous accourrons pour puiser la force et la joie du Don. Placée sous le signe de la fraternité familiale et ecclésiale vécut dans une spiritualité d'action et d'adoration, l'année académique 2001-2002 au grand séminaire Saint-Gall se veut portée par le thème suivant : *Tous ensemble, en Église-Famille, Prophètes et serviteurs de la Miséricorde de Dieu*»



Abbé Charles Whannou
Recteur du grand séminaire Saint-Gall

**CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME**
01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07
Fax (229) 32-11-19
Email : lacroixbenin@excite.com
203, Rue des Missions sis
derrière l'église Saint-Michel ?
L'ESSAYER,
C'EST L'ADOPTER !

À LA FONTAINE DU PARDON ET DE LA MISÉRICORDE DE DIEU

C'est justement à la faveur de la retraite du début d'année que professeurs et séminaristes sont allés, trois jours durant, aux sources du pardon et de la miséricorde de Dieu. Prêchée par le père Léopold Allossé, curé de la paroisse Saint-Joseph de Grand-Popo, cette période de recueillement, de prière et de rencontre individuelle et communautaire avec le Christ, était le lieu où s'est manifesté le cœur du Dieu Tout-Puissant, Père de tous. Père miséricordieux, lenn à la colère, plein d'amour et de vérité. De cet entretien spirituel, séminaristes et professeurs ont, chacun pour sa part, tiré la substance nécessaire pour la réussite totale d'une année académique accordée par le Seigneur.

À la fois porté par l'esprit et porteur de l'esprit, le prophète, homme de la parole, annonce la parole dans la clarté et la clairvoyance de Dieu. Vivant de cette même parole, il est serviteur de l'Amour de Dieu au milieu de son peuple. Accueilli par Dieu, il se laisse modeler dans la grâce de l'accueil en vue d'accueillir les hommes pour, avec eux, se porter dans le sanctuaire de Dieu. Il vit de la religion du cœur pour, à la suite du Christ, demeurer pour le peuple, prophète, serviteur de la fécondité constante de vie qu'est la miséricorde. Lieu de pardon et de fête, cette miséricorde est aussi creuset de déclaration et de profession d'amour. Seule l'expérience approfondie dans la confiance, l'humilité et l'abandon permet de comprendre et de vivre le mystère de la vocation à la vie consacrée pour mieux se laisser pénétrer par le Regard de Dieu.

À la suite de la Bienheureuse Vierge Marie, modèle des consacrés, voici le grand séminaire Saint-Gall qui se laisse fecundé par l'Esprit de Dieu. Il offre encore une fois aujourd'hui son précieux cœur rempli d'amour pour proclamer d'âge en âge les merveilles de son Seigneur. En témoigne la célébration eucharistique mariale du samedi 6 octobre 2001 au bel air, au pied de la grotte Notre-Dame de la pauvreté sis à droite, à l'entrée du grand séminaire de Ouidah. Ici, à la faveur de cette exaltation des dispositions d'âme accordées à la Vierge Marie, séminaristes et professeurs se sont à nouveau consacrés au Christ par les mains et le cœur de Marie, Mère du sacerdoce, Mère des miséricordes. *«Ad Jesum per Mariam»*, allons «à Jésus par Marie» pour que de nos vies jaillisse cette hymne d'action de grâce, de gratitude et d'émerveillement à la louange de Dieu : *«Misericordias Domini in aeternum cantaho (ps 89 [88]2.)»*

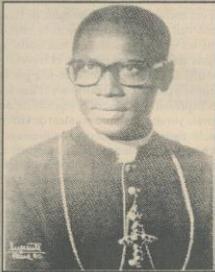
~~~~~  
<sup>1</sup> Conc. Vat. II. Décret sur la formation des prêtres, «Optimum totius Ecclesiae renovationem», § 5.

Brice C. OUIN'SOU

ROME :  
NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE LA  
CONGRÉGATION POUR L'ÉVANGÉLISATION  
DES PEUPLES

MONSIEUR ROBERT SARAH  
SUCCÈDE À MONSIEUR  
MARCELLO ZAGO

Jean-Paul II a nommé Monseigneur Robert Sarah, archevêque de Conakry, en Guinée, nouveau secrétaire de la



Congrégation pour l'évangélisation des peuples. Cette nomination est publiée le 1<sup>er</sup> octobre 2001, jour de la fête de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne des missions. Monseigneur Sarah, âgé de 56 ans, succède à Monseigneur Marcello Zago, décédé à la suite d'une longue maladie le 1<sup>er</sup> mars dernier. Le pape a ailleurs nommé le secrétaire adjoint et le sous-secrétaire de la Congrégation.

Monseigneur Robert Sarah est né le 15 juin 1945 en Guinée. Ordonné prêtre le 20 juillet 1969, il a été consacré évêque le 13 août 1979. Considéré comme un «expert» du monde africain, le nouveau secrétaire est également connu pour être proche des communautés nouvelles et fortement engagé dans le dialogue avec les laïcs. Il avait en particulier participé, en novembre 2000, au congrès du laïcat catholique, aux côtés du Cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, et de Monseigneur André-Mutien Léonard, évêque de Namur en Belgique.

D'autres nominations ont été annoncées le 1<sup>er</sup> octobre, parmi lesquelles celle de Monseigneur Albert Malcolm Ranjith, évêque de Ratnapura, au Sri Lanka, comme secrétaire adjoint de la Congrégation et le père Massimo Cenci, membre de l'Institut pontifical des missions étrangères (PIME), comme sous-secrétaire.

La congrégation pour l'évangélisation des peuples, appelée également «Propaganda Fide», est dirigée actuellement par le Cardinal italien Crescenzio Sepe, nommé à ce poste le 9 avril 2001 par Jean-Paul II.  
(apic / imed / mk)

N'oubliez pas votre  
réabonnement.

Merci.

**POLITIQUE — DIPLOMATIE**

## LES PARLEMENTS EN AFRIQUE DES SYSTÈMES DIFFÉRENTS POUR UN ENRACINEMENT PROGRESSIF DU DROIT

**Le renouveau du constitutionnalisme africain dans les années 90 suscite maints espoirs quant à la construction d'Etats de droit protecteur des libertés fondamentales. Les parlements ont alors l'occasion d'occuper—enfin—l'espace politique pour rendre effective la notion de séparation des pouvoirs et mettre fin au présidentialisme autoritaire. Rappel de quelques notions de base...**

À défaut d'une impossible démocratie directe, le régime représentatif demeure à ce jour le seul mode de gouvernement praticable. Le parlement s'inscrit dans une telle logique de représentation, ayant en charge d'exprimer la volonté générale, l'unité de la nation ou encore de confronter les opinions divergentes dans le cadre d'un processus délibératif.

De cette fonction découlent ses deux attributions classiques : contrôler l'exécutif dans le cadre d'un régime fondé sur l'équilibre des pouvoirs et élaborer la loi, norme censée dégager la *res publica* (le bien commun) sous le contrôle vigilant du juge constitutionnel. Ce dernier doit avoir une double mission : éviter l'absolutisme parlementaire et surtout — en l'état actuel des rapports de force sur le continent africain — protéger le législatif face aux velléités expansionnistes de l'exécutif.

### DES ATTRIBUTIONS TRÈS VARIABLES

Le rôle d'un parlement au sein d'un régime dépend de la nature de ce dernier, des attributions conférées par le constituant et du rapport de force entre les acteurs politiques. Or, les régimes mis en place depuis une décennie sont en général des régimes semi-présidentiels confiant au président de la République — élu directement par le peuple — des attributions substantielles. Il est alors malaisé aux parlements de s'affirmer en tant que puissances indépendantes.

Bien des régimes instaurés sont parlementaires en leur essence. Prévaut le principe de révocabilité mutuelle des pouvoirs : le gouvernement est responsable devant le

parlement et ce dernier (ou la chambre élue par le peuple s'il existe un bicamérisme) peut faire l'objet d'une dissolution par le chef de l'Etat. Mais la légitimité élective populaire de ce dernier, ses privilégiés et d'éventuels soutiens partisans réduisent grandement la latitude d'action des parlements. Telle est l'architecture constitutionnelle notamment d'Afrique-Bissau, au Cap-Vert, Mali, Mozambique, Niger, Togo et au Tchad. Ces régimes semi-présidentiels connaissent une forme de parlementarisme, dit « moniste » : seule la chambre est à même de renverser le gouvernement.

### LES DANGERS DU SYSTÈME PRÉSIDENTIEL

Cependant, la faiblesse de l'institution parlementaire est patent : elle n'est pas le seul organe susceptible de censurer le gouvernement (parlementarisme dualiste). Elle est alors bien souvent désarmée face à un président qui peut à la fois prononcer sa dissolution et démettre le premier ministre (République centrafricaine, Sénégal, Cameroun, Madagascar, Sao Tome et Principe, Mauritanie et Gabon). Que signifie ainsi le parlementarisme quand — comme au Cameroun — le président peut reconduire un premier ministre censuré par les députés ?

Certains Etats (Bénin, Côte-d'Ivoire) ont instauré des régimes présidentiels, censés sauvegarder la vie parlementaire : chaque organe est indépendant dans sa sphère de compétences. Un exécutif monocéphale fait face au parlement dans le cadre d'une séparation rigide des pouvoirs. Prévaut le principe d'irrévocabilité mutuelle : le président n'est pas responsable devant l'Assemblée nationale qui ne peut faire l'objet d'une dissolution.

Le danger d'un tel système réside dans l'absence de mécanisme juridique de régulation des conflits politiques. A défaut de collaboration entre le président et le Parlement et d'un contexte partisan pacifié, le coup d'Etat risque de se transformer en instrument de sortie de crise. Cela explique le faible engagement pour ce type de régime, difficilement exportable.

Pour que le parlement accomplit dignement ses missions, encore faut-il que soient organisées des élections législatives libres et transparentes dans un cadre pluraliste. Or, bien des scrutins se déroulent dans un contexte de contestation. Quant au multipartisme, il se fait par trop le vecteur de la défense des intérêts claniques et ethniques ; il devient alors un ferment de divisions au lieu d'être un espace programmatique.

Rudes tâches au regard de ces éléments que de contrôler avec efficience l'exécutif et d'adopter des textes législatifs conformes à l'intérêt général ! L'Union Parlementaire africaine (UPA) dressé d'ailleurs un tableau peu satisfaisant dans sa « résolution sur le rôle des Parlements dans la consolidation de la démocratie et le renforcement de la confiance entre les peuples et leurs institutions » (23e Conference, 24 et 25 novembre 2000, Addis-Abeba) : l'UPA exhorte les parlements nationaux au renforcement de l'Etat de droit et de la cohésion nationale dans le respect de la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Elle demande une application effective du principe d'égalité devant la loi, en particulier, une large participation des femmes à la gestion des affaires publiques doit être encouragée.

### L'ESSOR DE LA VIE PARLEMENTAIRE LIÉ À L'APPROFONDISSEMENT DE L'ETAT DE DROIT

La promotion d'une bonne gouvernance passe par l'élaboration de normes garantissant la transparence et la moralisation de la vie publique. Il revient aux élus de la nation de lutter contre la bureaucratie et la corruption, de favoriser la décentralisation pour rapprocher l'administration du citoyen. Une importance accrue doit être accordée aux secteurs de la santé et de l'éducation... Seules de telles évolutions peuvent affirmer la légitimité de l'organe parlementaire au sein des différents régimes et, ce faisant, renforcer la crédibilité de l'Etat lui-même. Avec l'espérance que la démocratie parlementaire serve de socle à l'enracinement d'un Etat de droit protecteur de la dignité humaine.

Franck Lafaille

### LE SAVEZ-VOUS ?

#### VACCIN ANTI-SIDA EFFICACE CHEZ LES SINGES

Des chercheurs américains sont parvenus à protéger des singes du *simian immunodeficiency virus* (SIV) grâce à un vaccin contenant des séquences partielles de plusieurs gènes du SIV. Le virus avait été administré par voie vaginale ; les 7 singes vaccinés étaient en bonne santé un an après l'exposition au virus contrairement aux 12 animaux non vaccinés.

C'est le premier vaccin contre le sida, peut-on lire dans le *Journal of Virology* qui publie ces travaux, à fournir pour certains individus une protection complète après une infection par voie vaginale par une souche du virus particulièrement virulente. Le Dr Raul Andino qui a encadré ces recherches, estime que la même approche est tout aussi prometteuse pour protéger les humains du sida. Son équipe poursuit son travail sur les singes et participe à la mise au point d'un vaccin similaire contre le virus du sida chez l'homme.

#### NON-FUMEURS : LA FUMÉE DES AUTRES MENACE VOTRE CŒUR

Des chercheurs japonais de l'université d'Osaka ont exposé à la fumée de tabac 30 fumeurs et non-fumeurs pendant 30 minutes. Ils ont pu constater que cette courte exposition au tabagisme passif réduisait le flux sanguin des non-fumeurs en rétrécissant les artères. Par contre, ce phénomène dangereux pour les artères ne concernait pas les fumeurs.

Pour les chercheurs, cela illustre les conséquences néfastes du tabagisme passif pour le cœur. Ce dysfonctionnement des artères induit par le tabac est un signe précurseur de l'athérosclérose, une maladie qui provoque le rétrécissement et le durcissement des artères.

#### RIRE C'EST BON POUR LA SANTE

Le rire provoque un massage profond sur les organes comme l'intestin, le foie, l'estomac. Quand on rit, on exécute en fait une gymnastique respiratoire aussi efficace que la pratique du tennis ou du jogging, la fatigue en moins. C'est bien pourquoi une bonne crise de fou rire vous laisse parfois le souffle coupé... On peut même avoir des crampes et mal au ventre à force de rire. Le visage forcément participe aussi à l'exercice ; au moins 12 muscles, dont les fameux zygomatiques, se mettent en mouvement dès que le rire est déclenché.

Vous devenez rouge ? C'est que le rire accélère le débit sanguin apportant ainsi une meilleure oxygénation à l'organisme qui redemande. En riant, vous multipliez aussi par quatre vos échanges respiratoires, autant qu'en faisant l'amour... Sous l'effet d'un bon rire, le diaphragme se relâche, le cou se détend et vous en ressentez immédiatement le bénéfice : vous êtes « décontracté ».

Plusieurs études, menées notamment en cardiologie, ont montré les effets bénéfiques du rire dans la prévention et la récupération des pathologies cardiovasculaires. Le rire agit aussi sur le psychisme en stimulant la production des fameuses endorphines, ces hormones qui aident à se sentir bien. Le rire serait donc le seul médicament sans contre-indication et dont il est même recommandé d'abuser pour le plus grand bien-être de tous.

## L'INDÉPENDANCE PEU À PEU

De nombreux pays africains ont démontré que leurs parlements pouvaient traiter en profondeur d'une variété de sujets, notamment l'examen du budget et la politique économique et qu'ils n'étaient plus disposés à transiger sur leurs compétences dévolues.

Ainsi, le parlement du Niger, dont le régime était de type semi-présidentiel entre 1993 et 1996, disposait dans ce cas de figure de pouvoirs très importants : le premier ministre était responsable devant le parlement et ce dernier pouvait déposer une motion de censure contre le gouvernement. La victoire de l'opposition aux élections législatives de 12 janvier 1995 a constitué une expérience de cohabitation originale en Afrique. Mais les difficultés n'ont pas tardé : le président Mahamane Ousmane, contraint de cohabiter avec un premier ministre issu des rangs de l'opposition, nomma à ce poste Amadou Boubacar Cissé, alors que ce dernier n'avait

pas l'aval de son parti pour occuper un tel poste. Il fut exclu de son parti, dès le 20 février, avant même de constituer son gouvernement, et censuré par les députés, contraint de démissionner. Ce vote traduisait la cohésion de la nouvelle majorité, ou aucune défaillance n'était apparue, et cela au grand dam du président de la République qui s'efforçait de mettre à mal son homogénéité.

À Madagascar, le 26 juillet 1996, l'Assemblée nationale adoptait, par 99 voix sur 134 députés présents, une résolution d'empêchement à l'égard du président Zafy, accusé d'avoir, à plusieurs reprises, violé la Constitution. Ce dernier sera destitué par la Haute Cour constitutionnelle, confirmant ainsi l'empêchement voté par l'Assemblée nationale.

Au Togo, pour la première fois, l'Assemblée nationale a voté une motion de censure le 24 août 2000, par 57 voix sur les 81, contre le premier ministre Eugène Koffi Adoboli, pourtant issu de la majorité. Il remettre, le 24 août

2000, la démission de son gouvernement au président Gnassingbé Eyadema. Les députés avaient essentiellement reproché au premier ministre sortant son incapacité à résoudre la crise économique et à faire reprendre la coopération du Togo avec ses partenaires occidentaux. Au Bénin, dont le régime est de type présidentiel, le président ne peut pas dissoudre l'Assemblée nationale et, en contrepartie, celle-ci ne peut renverser le gouvernement. L'Assemblée nationale béninoise peut néanmoins interroger le gouvernement et dispose de réels pouvoirs comme en témoignent ses litiges avec le gouvernement, toujours réglés conformément aux mécanismes constitutionnels.

Des initiatives importantes en matière de régulation de la vie politique ont pu aussi émaner des parlements : au Mali, l'Assemblée nationale adopta une série de lois, le 2 juillet

(Lire la suite à la page 12)

## ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

# ZONE FRANC : DOUBLE INCERTITUDE SUR L'ÉCONOMIE

**Le passage à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et l'assombrissement des perspectives mondiales accentuées par les attaques terroristes contre les États-Unis font peser une double incertitude sur la Zone franc.**

D'un côté, les pays africains comme ceux d'Asie et d'Amérique latine seront affectés par les conséquences du ralentissement économique dans le monde industrielisé. Pour l'Afrique cela se traduira, sans doute, par un affaiblissement de la demande des produits qu'elle exporte et une baisse probable des cours des matières premières. De l'autre côté, les quinze pays africains de la Zone franc redoutent les retombées du passage à l'euro malgré les assurances données par la France et l'Union européenne (UE) concernant leur monnaie commune, le franc CFA. Cette préoccupation a été renouvelée à l'occasion de la réunion semestrielle à Paris fin septembre 2001 des ministres des Finances des pays membres de la Zone y compris la France.

Les ministres auraient normalement préparé ensemble les réunions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale qui ont été annulées, pour la première fois de l'histoire des deux institutions, en raison du désastre du World Trade Center à New-York et du Pentagone à Washington. Ils se sont donc concentrés sur l'euro.

### PARITÉ FIXE AVEC LE FRANC FRANÇAIS ET AVEC L'EURO

Le franc CFA étant lié au franc français par une parité fixe (1 FF = 100 F CFA), l'arrimage à l'euro s'est fait automatiquement à la parité de 1 euro = 655,957 F CFA ou 6,55957 FF. Les accords de coopération monétaire liant la France aux autres pays de la Zone franc ne sont pas affectés par le passage à l'euro. Le Conseil de l'Union européenne, par une décision du 23 novembre 1998, avait confirmé que la France pouvait « maintenir les accords sur des questions de change qui la tiennent actuellement à l'UEMOA, à la CEMAC et aux Comores ».

Les autorités françaises doivent toutefois informer le Comité économique et financier (CEF) de l'Union européenne préalablement à toute modification de pa-

rité et tenir la Commission, la Banque centrale européenne et le CEF régulièrement informés de la mise en œuvre de ces accords. Une décision du Conseil de l'UE n'est nécessaire que dans deux cas seulement : soit lors d'un changement de la portée des accords (admission d'un nouvel Etat), soit en cas de modification de la nature même de l'accord (par exemple une remise en cause du principe de garantie par l'Etat français de la convertibilité à parité fixe des francs CFA et comoriens).

Les responsables des banques centrales d'Afrique de l'Ouest et centrale qui ont lancé des campagnes de sensibilisation au passage à l'euro dans leurs régions respectives, ont écarté avant la réunion ministérielle toute éventualité de dévaluation du franc CFA. Le gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Charles Konan Banny, a affirmé à la presse que « l'introduction de l'euro n'aura aucune conséquence sur le franc CFA, et en particulier sur sa valeur ». Son homologue d'Afrique centrale (BEAC), Jean-Félix Mamelepot, a scellé lui aussi cette idée d'une dévaluation, rappelant que le passage du franc français à l'euro, en janvier 1999, n'avait eu aucune incidence sur le franc CFA et le fonctionnement de la Zone franc.

### L'AFRIQUE CENTRALE TIEN T MIEUX LE COUP QUE CELLE DE L'OUEST

Selon le rapport annuel publié en septembre 2001, les pays de la Zone ont connu une évolution économique contrastée en 2000. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré un net ralentissement de l'activité, alors que ceux d'Afrique centrale ont bénéficié d'un regain de croissance. Dans l'ensemble, la Zone a connu une croissance économique de l'ordre de 2,4 %, plus modérée que celle de l'Afrique sub-saharienne toute entière, tout en parvenant à maintenir une certaine stabilité macroéconomique. Comme en 1999, les pays africains ont subi des chocs extérieurs dus à de fortes variations des termes de l'échange.

La dépression des cours des denrées tropicales (café et cacao) et du coton a produit toutefois un impact négatif sur les économies des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour : — cette zone, le choc a été aggravé par la forte augmentation des prix des produits pétroliers qui constituent près de 28 % des importations. La croissance a été fortement ralentie, s'établissant à 1,5 %, contre 3,2 % en 1999 et 5 % en 1998, en raison notamment du recul de l'activité en Côte d'Ivoire, qui représente 40 % du PIB de l'UEMOA.

### FERMETURE DES COURS DU BOIS

À l'inverse, les pays de la CEMAC ont connu une reprise de la croissance, évaluée à 3,5 % en 2000, après la stagnation enregistrée en 1999. Les exportateurs de pétrole ont bénéficié de la forte remontée des cours internationaux, amplifiée par l'appréciation du dollar. Le regain d'activité s'explique aussi par la fermeture des cours du bois, ainsi que par les mesures d'assainissement des finances publiques.

Dans un environnement international instable, qui reste d'ailleurs celui de l'ensemble du continent africain, les membres de la Zone franc sont toutefois parvenus à maintenir une relative stabilité des prix et à maîtriser l'inflation. Mais la lutte contre la pauvreté demeure une priorité dans l'ensemble des pays de la Zone.

La croissance de 4,5 % en moyenne par an entre 1994 et 2000 reste toutefois très inférieure au seuil de 7 %, jugé nécessaire par la Banque mondiale pour entraîner une réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté doit donc, selon les experts, s'inscrire dans une stratégie de développement prenant en compte la promotion de l'épargne et de l'investissement et une meilleure répartition des revenus. La mise en place de programmes de réduction de la pauvreté y compris l'initiative d'allègement de la dette (PTTE), à laquelle huit pays de la Zone ont été déclarés éligibles, devrait y contribuer tout comme les stratégies d'intégration régionale en cours.

Marie Joannidis

# L'INDÉPENDANCE PEU À PEU

*Suite de la page 11*

2000, dont une charte des partis politiques et une loi sur la presse, visant à garantir « plus de démocratie dans le pays ». Si elle a fait l'objet de polémiques, l'adoption de ces lois était importante dans son principe.

### QUAND LA MAJORITÉ S'AUTO-CENSURE

Pour autant, le parlement peut voir son rôle amoindri dans certains pays où la majorité présidentielle coïncide avec la majorité parlementaire. Dans certains cas de figure, il peut arriver au parlement de voter des lois donnant des prérogatives au gouvernement, durant un certain laps de temps, pour lui

permettre de légiférer, notamment par ordonnance, dans des domaines sensibles (privatisations, ajustements structurels...). C'est notamment le cas en Mauritanie, où le Parlement peut voter une loi d'habilitation autorisant le gouvernement à prendre des mesures appartenant normalement au domaine de la loi.

Indéniablement, les parlements africains ont donc progressivement acquis droit de cité, mais des problèmes demeurent néanmoins, liés à la crise économique qui entraîne leur bon fonctionnement, et aussi au manque d'expérience de certains députés. Il faut certainement renforcer la capacité parlementaire par une hausse des moyens finan-

ciers et par des séminaires de formation, avec l'appui d'institutions comme la Francophonie, et encourager le fonctionnement stimulant de « réseaux » de parlementaires, afin de les sensibiliser à leurs responsabilités et les initier aux mécanismes de contrôle, notamment en matière budgétaire et concernant l'application de certaines normes. Il s'agit d'informer les élus africains de leur rôle en tant que représentants du peuple et d'examiner la place des partis politiques à l'intérieur du parlement, les partis minoritaires pouvant disposer d'un statut et des moyens de faire valoir leurs droits.

Fayçal Bouzennouf

### LE COMMERCE DE GRAVIERS ASSÈCHE LES BAS-FONDS DE COTONOU

*Les nombreux bas-fonds de la sortie ouest de Cotonou se combinent peu à peu grâce à la boue des graviers qu'on y lave. Une bonne affaire pour les exploitants de graviers comme pour les propriétaires de ces étendues d'eau nauséabondes.*

*Les mains sur les hanches, Germain Tossou jette un regard satisfait sur le terrain de 40 m<sup>2</sup> qui s'étend devant lui. «Tout cet espace était un bas-fond. Nous l'avons fermé sans acheter un mètre cube de sable».*

*Germain Tossou fait partie des exploitants de graviers qui, tout en faisant leur commerce, parviennent à combler les bas-fonds situés à la sortie ouest de Cotonou et dans sa banlieue Godomey. Depuis quatre ans, ceux-ci viennent y laver les graviers qui servent à la construction de routes et à la confection de dalles pour les maisons. Des graviers qu'ils vont chercher brûlés par camions dans le département du Mono, à l'ouest du Bénin, où se trouvent les principales carrières du pays.*

*La technique consiste à creuser un trou sur la partie nord de ces terrains inondés pour y faire venir l'eau. Les camions déchargeant au bord les graviers sales que des manœuvres étaient ensuite sur de grands grillages posés sur des trépieds. Tandis que l'eau aspirée par une pompe arrose et lave les cailloux, le sable et la boue se déposent sur le sol combinant progressivement le bas-fond. Ces déchets représentent en moyenne 20 % de la quantité de graviers lavés. «Si tu travailles bien, confie un exploitant, tu peux produire par semaine, 25 m<sup>3</sup> de sable et de boue, soit l'équivalent de quatre camions de terre jouée».*

### UN PROCÉDÉ ÉCONOMIQUE

*Pour Germain Tossou, «c'est un système terre à terre qui comporte beaucoup d'avantages». Aussi bien pour les propriétaires des terrains que pour les exploitants de graviers. Les premiers perçoivent des loyers mensuels qui vont de 20 000 à 50 000 FCfa pour des petites surfaces de bas-fonds de 100 à 400 m<sup>2</sup> qui se retrouvent progressivement comblés sans qu'ils aient à engager le moindre frais. Ils disposent ensuite à leur guise de ces parcelles.*

*Pour les exploitants, le procédé est intéressant : à prix égal, ils peuvent livrer un matériau très prisé car de bien meilleure qualité. Dans le Mono où les carrières sont rarement au bord de l'eau, il faut, en effet, transporter les cailloux près d'une rivière et les faire laver de façon très artisanale par des manœuvres munis seulement de paniers et de bassines. «Lorsque nous livrons des graviers sur les chantiers, les entrepreneurs ou leurs techniciens y mettent leurs mains pour contrôler. S'il y a de la boue dedans, ils vous demandent de venir ramasser ce que vous avez livré», résume Étienne Singbo, un exploitant qui fournit de graviers des entreprises de travaux routiers.*

*Autre avantage, les exploitants se trouvent plus proches de leurs clients puisque la demande en graviers est plus forte dans la région de Cotonou. «Quand les clients viennent vous voir laver le produit, ils ont plus confiance en vous. Et ils vous restent fidèles», précise Claude Amoussou, un des exploitants de la place.*

*Mais, quand les bas-fonds s'assèchent ou trouvent-ils de l'eau pour laver leurs graviers ? La question commence à se préoccuper quelques-uns qui songent déjà à installer des barrières pour limiter l'ampleur du phénomène.*

*Emmanuel Vidjinnagni Adivo*